

BASSIN D'ARCACHON 
SYNDICAT INTERCOMMUNAL



Exercice 2016

RAPPORT D'ACTIVITÉS

| Arcachon | La Teste de Buch | Gujan Mestras | Le Teich | Biganos | Audenge |
| Lanton | Andernos les Bains | Arès | Lège-Cap Ferret |

www.siba-bassin-arcachon.fr

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	page 3
CHAPITRE I : ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES	page 4 à 13
CHAPITRE II : TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / POLE MARITIME	page 14 à 25
CHAPITRE III : ENVIRONNEMENT	page 26 à 31
CHAPITRE IV : POLE PROMOTION TOURISTIQUE	page 32 à 40
CHAPITRE V : POLE DE RESSOURCES NUMERIQUES	page 41 à 45
CHAPITRE VI : L'HYGIENE ET LA SANTE PUBLIQUE	page 46 à 55



SYNTHESE

« C'est aujourd'hui demain... »

Ce rapport d'activités est un condensé des travaux et actions réalisés par le Syndicat durant l'année 2016 et ne traduit probablement pas suffisamment la volonté permanente de dépasser le cadre réglementaire de chacune de nos compétences pour aller bien au-delà et être force de propositions.

Sans vouloir être exhaustif, voici quelques exemples pour illustrer ce propos.

Je ne reviendrai pas sur les déploiements réalisés sur l'assainissement des eaux usées et en particulier avec notre présence nationale en tant qu'acteur de la réflexion sur les micropolluants.

La compétence « pluvial » actuelle exercée par le Syndicat se prépare demain à inclure plus largement l'entretien et l'exploitation des ouvrages pour répondre à la volonté du législateur et bien au-delà car le Syndicat devrait être en mesure de quantifier les apports au Bassin d'Arcachon en micropolluants.

Si l'année 2016 est marquée par de nombreuses activités de dragage des ports et chenaux, là encore, la volonté de promouvoir un projet d'unité de gestion des sédiments de dragage en incluant sur cet espace semi-industriel un axe de développement de la biodiversité en fait un projet réellement exceptionnel.

Je mentionnerai également pour 2016 le projet de « Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation » en cours de validation par les services de l'Etat ; au-delà du formalisme imposé et des axes de travail incontournables, les élus porteurs de cette démarche ont souhaité en faire un outil original de préfiguration du futur programme d'action pour la prévention des inondations (PAPI), dont une action, en particulier, a reçu un quitus national en réponse à l'appel à projets sur le sujet.

Enfin, cette année 2016 marque le début d'une nouvelle aventure pour le Bassin d'Arcachon : la construction d'une marque territoriale avec l'ensemble de ses forces vives. Concilier industrie touristique et qualité de vie, préserver un environnement fragile, animer la vie locale, soutenir notre activité économique... La nouvelle marque partagée du Bassin d'Arcachon affiche des objectifs ambitieux.

Le SIBA reste la collectivité au service d'un seul objectif : préserver notre écosystème et lui permettre de s'épanouir avec la prise en compte des 2 composantes de l'écosystème : la biocénose (les êtres vivants) et le biotope (le milieu de vie).

Le Président
Michel SAMMARCELLI

CHAPITRE I : L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES

A - ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Cette compétence historique et essentielle du Syndicat fait l'objet, depuis 1995, d'un rapport annuel spécifique : « Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non collectif » publié en juin 2017, conformément aux dispositions

de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport présente, conformément, à la réglementation, différents indicateurs : des indicateurs descriptifs qui permettent de caractériser le service et des indicateurs de performance

qui permettent d'évaluer de façon objective sa qualité et sa performance. Ces derniers sont définis sur des aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux, reprenant ainsi les composantes du développement durable.

B - LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

LES MISSIONS

La réalisation d'études

- destinées à réaliser ou réviser les Schémas Directeurs des eaux pluviales des dix communes riveraines du Bassin d'Arcachon ;
- visant à étudier spécifiquement un secteur problématique

La réalisation de travaux relatifs

- aux réseaux d'eaux pluviales des zones urbaines lorsque,

à l'évidence, la collecte de ces eaux perturbe gravement le système d'assainissement des eaux usées (saturation du réseau, dysfonctionnements des équipements de pompage et d'épuration) ;

- aux déplacements d'émissaires d'eaux pluviales en dehors des zones d'influence des plages ou des secteurs conchylicoles dans lesquelles une protection absolue est nécessaire;

- aux compléments d'équipements de traitement permettant d'atteindre l'objectif de

« Zéro rejet » dans le Bassin d'Arcachon par l'usage de passe débits, bassins d'infiltration ou de stockage permanents ou temporaires des eaux pluviales ;

- aux travaux permettant de lutter contre les inondations en lien avec les préconisations des Schémas Directeurs des eaux pluviales.

Bilan synthétique des actions de l'année 2016

INTITULÉ	MONTANTS € TTC
Arès et Lège-Cap Ferret : Schéma Directeur des Eaux Pluviales Audenge : étude du risque inondation du ruisseau du Pontails	85 957 € 8 160 €
Canal des Landes : maîtrise d'oeuvre pour la mise en sécurité des seuils métalliques et le rétablissement de la continuité écologique	62 258 €
Gujan-Mestras, Ruisseau du Bourg : maîtrise d'oeuvre et études géotechniques pour la création d'un bassin de régulation sur le cours d'eau de Canteranne	178 353 €
Arcachon, Les Abatilles : étude hydrologique et maîtrise d'oeuvre pour la suppression d'un rejet d'eaux pluviales dans le Bassin d'Arcachon	18 750 €
TOTAL ÉTUDES	353 478 €
TRAVAUX	
LA TESTE DE BUCH - CAZAUX, Allée des Gémelles	286 456 €
GUJAN-MESTRAS, Port de la Molle	36 630 €
LE TEICH, Allée de Grangeneuve	53 892 €
LE TEICH, Avenue de la Côte d'Argent	17 232 €
AUDENGE, Avenue du Général de Gaulle	179 586 €
LEGE-CAP FERRET, Chemin du Cassieu	191 559 €
TOTAL TRAVAUX	765 355 €
TOTAL GENERAL	1 118 833

BILAN DÉTAILLÉ DES ACTIONS DE L'ANNÉE 2016 :

LES ETUDES REALISEES EN 2016

SCHEMAS DIRECTEURS DE GESTION
DES EAUX PLUVIALES ET ETUDES SPECIFIQUES

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Les communes du Bassin d'Arcachon ont subi lors du premier semestre 2013, en janvier et février 2014 puis en février 2016, d'importantes intempéries qui ont provoqué de nombreux dysfonctionnements en matière de gestion des eaux de ruissellement du territoire impactant le système d'assainissement des eaux usées. Au vu de ce constat, l'actualisation à court terme de tous les schémas directeurs des eaux pluviales a été engagée afin de définir les travaux nécessaires pour limiter les inondations et les impacts sur le système d'assainissement des eaux usées.

CONSISTANCE DES ÉTUDES

- Analyser le fonctionnement du système de gestion des eaux pluviales par la modélisation des écoulements hydrauliques.
- Proposer plusieurs solutions techniques, permettant d'améliorer le fonctionnement hydraulique des secteurs critiques identifiés.

Les préconisations de solutions et actions prioritaires envisagées par ces études, précisent le dimensionnement hydraulique nécessaire des ouvrages pour réduire les risques d'inondations et préserver le bon fonctionnement du système de collecte des eaux usées. Elles servent de base pour l'élaboration des projets de travaux.

Arès et Lège-Cap Ferret	Coût : 85 957 € TTC Entreprise : PROLOG Ingénierie	Période : Avril 2016 – Mars 2017
Audenge	Coût : 8 160 € TTC Entreprise : SAFEGE	Période : Août à Novembre 2016

CANAL DES LANDES / MAITRISE D'OEUVRE POUR LA MISE EN SECURITE DES SEUILS
METALLIQUES ET LE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Le SIBA a mandaté un maître d'œuvre afin de définir les travaux à mettre en œuvre visant à :

- Assurer la protection et la sécurité des biens et des personnes. En effet, différentes études ont montré qu'une rupture des seuils métalliques existants engendrerait une inondation des quartiers résidentiels situés à proximité du canal.
- Rétablir la continuité écologique du Canal.

Le maître d'œuvre doit réaliser à cet effet le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ainsi que le projet détaillé des travaux d'arasement partiel ou total des seuils, écluses et ouvrages déversoirs répartis sur la longueur du Canal.

Lors de cette étude, il a été constaté qu'un des seuils métalliques présentait un risque important de rupture à court terme. Aussi, le SIBA a engagé des travaux en urgence afin de garantir la protection des personnes. Une digue en aval du seuil endommagé a ainsi été construite afin de pallier à toute défaillance de ce dernier.

Maîtrise d'œuvre, Canal des Landes	Coût : 62 258 € TTC Entreprise : EGIS EAU	Etude en cours
---	--	-----------------------



GUJAN-MESTRAS, RUISSEAU DU BOURG / MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION SUR LA CARREYRE DE CANTERANNE

OBJECTIF

A la suite des inondations rencontrées le long du ruisseau du Bourg en 2014, le Schéma Directeur des Eaux Pluviales a permis de définir les aménagements nécessaires pour y remédier.

Parmi ces aménagements, la réalisation d'un bassin de régulation en amont du ruisseau du Bourg a été préconisée. Ce bassin doit permettre de réguler les apports de la zone rurale de Gujan-Mestras, qui provoquent les débordements et inondations sur le ruisseau du Bourg en période de crue.

Cette étude doit ainsi permettre d'établir les démarches suivantes et obligatoires, en préalable aux travaux à venir :

- Etablir un projet de travaux répondant aux objectifs de protection des biens et des personnes, d'intégration paysagère et environnementale de l'ouvrage,
- Etablir les dossiers réglementaires nécessaires à la réalisation de ces travaux ;
- Constituer les dossiers d'appels d'offres et effectuer le suivi des travaux.



Esquisse non définitive du bassin de régulation

Maîtrise d'oeuvre et études géotechniques, Bassin de sécurité du ruisseau du Bourg

Coût : 178 353 € TTC
 Entreprises : SAFEGE / EGIS
 EAU / TROUILLOT HERMEL
 PAYSAGISTES

Etude en cours

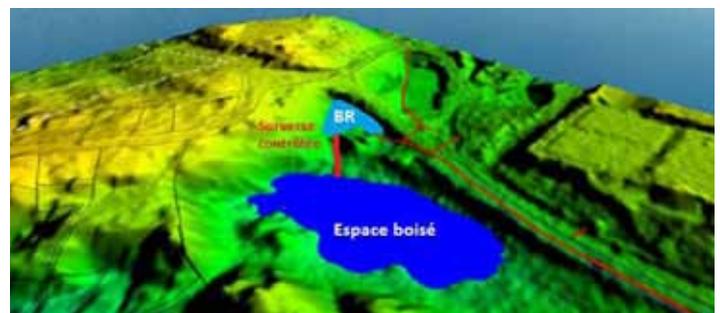
ARCACHON, LES ABATILLES / ETUDE HYDROLOGIQUE ET MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN BASSIN D'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES, EN ALTERNATIVE AU REJET DANS LE BASSIN D'ARCACHON

OBJECTIF

Le SIBA a mandaté un bureau d'étude spécialisé en hydrologie, afin d'étudier la faisabilité de supprimer un rejet existant d'eaux pluviales urbaines dans le Bassin d'Arcachon.

Le projet retenu consiste à réhabiliter un espace naturel servant actuellement de stockage des eaux pluviales, afin d'optimiser son fonctionnement et ainsi gérer l'ensemble des événements pluvieux récurrents et intenses sans impact sur les propriétés avoisinantes.

Ces aménagements doivent permettre à terme de supprimer le rejet direct d'un bassin versant urbain dans le milieu récepteur.



Esquisse 3D

Maîtrise d'œuvre pour la création d'un bassin d'infiltration

Coût : 18 750 € TTC
 Entreprise : EGIS EAU

Etude en cours

LES TRAVAUX REALISES EN 2016

ALLEE DES GEMELLES | LA TESTE DE BUCH

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Renforcement de l'exutoire naturel du bassin versant - lutte contre les inondations

Le centre bourg de Cazaux, régulièrement impacté lors des hivers de 2014 et 2015 a fait l'objet d'une étude globale ayant abouti à un programme de travaux permettant d'améliorer les dysfonctionnements du réseau d'eaux pluviales.

Parmi ce programme, les travaux prioritaires sur la rue Jean Lavigne et l'allée des Gémelles ont été mis en œuvre par le SIBA. Cette opération vise à reconstituer un axe d'écoulement naturel, pour redonner un exutoire fonctionnel à l'un des bassins versants principaux de Cazaux.

La commune ayant un projet d'aménagement de voirie sur le secteur concerné, la ville et le SIBA ont profité de ce programme pour mettre en oeuvre ces travaux et ainsi rétablir une cohérence hydraulique sur ce secteur.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

- Construction et pose des éléments préfabriqués de type pont cadre à cunette sous la rue Jean Lavigne et sous l'allée des Gémelles pour une longueur totale de 310 mètres.
- Construction et pose d'une traversée de 9 mètres de longueur, sous l'avenue du Commandant Marzac, constituée de deux tuyaux fonte de diamètre 500.

Coût : 286 456 €TTC
Entreprise : Eiffage Génie Civil

Période : Décembre 2016 - Janvier 2017.
Travaux terminés



PORT DE LA MOLLE | GUJAN-MESTRAS

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Travaux d'intégration paysagère d'un ouvrage hydraulique, dans l'environnement du Port.

A l'issue de la réalisation par le SIBA d'un ouvrage de pompage mis en oeuvre sur le Port de la Molle pour réduire les inondations du ruisseau du Mestrassé, le SIBA a réalisé un local technique autour de cet équipement afin de mieux l'intégrer dans son environnement. Ce local a été réalisé sous la forme d'une cabane ostréicole traditionnelle.

Coût : 36 630 € TTC
Entreprise : SCOTTO SAS

Période : Mai - Juillet 2016
Travaux terminés



ALLEE DE GRANGENEUVE | LE TEICH

OBJECTIF :

Amélioration du débit admissible de la craste de Baneyre - lutte contre les inondations

DESCRIPTIF

La craste de Baneyre, axe d'écoulement principal du secteur forestier situé en amont des zones urbaines du Teich et de Gujan-Mestras, constitue un réseau structurant des communes en récupérant les fossés sylvicoles présents en amont de la voie rapide. A ce titre, à l'issue du Schéma Directeur des Eaux Pluviales réalisé en 2015, un ouvrage existant sur cette craste a été identifié comme sensible au regard du risque inondation de la zone urbaine du Teich.

C'est pourquoi le SIBA a engagé des travaux permettant de redimensionner cette traversée afin d'assurer le transfert des débits et réduire de ce fait le risque inondation de la zone urbaine.

CONSISTANCE DES TRAVAUX :

- Démolition des ouvrages existants
- Création d'un pont cadre.

Coût : 53 892 € TTC
Entreprise : SADE

Période : Novembre 2016 - Janvier 2017.
Travaux terminés



AVENUE COTE D'ARGENT | LE TEICH

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Amélioration du réseau d'eaux pluviales du quartier de Mouras, avenue de la Côte d'Argent. Le quartier de Mouras fait partie d'un secteur sensible du Teich en matière d'écoulement des eaux pluviales. En effet, des dysfonctionnements sur les fossés existants persistaient sur cette zone.

Ainsi, dans le cadre d'un programme d'aménagement urbain, le SIBA a profité de ces travaux à venir pour réaliser un nouvel axe de drainage de ce quartier, lequel permettra d'améliorer les problèmes d'évacuation des eaux du secteur, en se substituant aux fossés déficitaires situés en domaine privé.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

- Pose de 45 mètres linéaires de réseaux PVC Ø500 CR8.
- Pose d'une tête de buse pour liaison du réseau au fossé

Coût : 17 232 € TTC
Entreprise : Chantiers d'Aquitaine

Période : Octobre 2016 - Novembre 2016
Travaux terminés



AVENUE DU GENERAL DE GAULLE | AUDENGE

OBJECTIF

Création d'un nouveau collecteur pour soulager le réseau du centre-ville.

Compte tenu des insuffisances capacitaires du réseau d'eaux pluviales du centre bourg d'Audenge identifiées dans le Schéma Directeur, les travaux programmés consistent à améliorer la capacité d'évacuation du réseau existant de l'allée Ernest Boissière. L'objectif consiste donc à créer un nouveau collecteur d'eaux pluviales et un nouvel exutoire destinés à soulager le réseau existant.

La commune ayant un projet d'aménagement de voirie, la ville et le SIBA ont profité de ce programme pour redéfinir le réseau et ainsi rétablir une cohérence hydraulique sur ce secteur.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

- Canalisation \varnothing 500 en PVC CR8 sur 300 mètres linéaires.
- 7 Regards de visite \varnothing 1000
- 1 Tête de buse en partie aval avec clapet.
- Des ouvrages de récupération et de traitement des eaux de voirie (grilles et une tranchée drainante)

Coût : 179 586 € TTC
Entreprise : Eiffage Génie Civil

Période : Janvier 2017 - Février 2017
Travaux terminés



CHEMIN DE CASSIEU | LEGE CAP FERRET

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Amélioration d'un axe de drainage, pour soulager le réseau du centre-ville. Travaux d'amélioration d'un fossé de drainage existant dont les écoulements se font vers le canal des étangs, afin de de réduire les apports d'eaux de pluie vers le centre urbain. Ces travaux consistent à créer un drain, pour permettre de réduire les apports vers les fossés du centre urbain, lesquels étaient trop sollicités en période de crue.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

- Pose de 630 mètres linéaires de drains Ø 600 et 500 avec massif drainant.
- Pose d'une tête de buse Ø 600 à l'exutoire et enrochements.

Coût : 17 232 € TTC
Entreprise : Chantiers d'Aquitaine

Période : Octobre 2016 – Novembre 2016
Travaux terminés



ACTIVITE DU SERVICE PLUVIAL DANS LE CADRE DU RESEAU REMPLAR

DESCRIPTIF

Dans le cadre du réseau d'expertise REMPLAR, le SIBA a pour objectif de mesurer et d'évaluer l'efficacité des traitements sur les apports en micropolluants provenant des eaux de ruissellement.

A cet effet, plusieurs sites autour du Bassin d'Arcachon ont été instrumentés, pour répondre à ces objectifs.

Cette instrumentation requiert des interventions d'entretien quotidiennes sur les différents sites équipés.

INSTRUMENTATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

- 2 bassins versants équipés en continu avec appareils de mesures (débitmètres, conductimètres) et préleveurs automatiques ;
- 14 stations de jaugeage sur cours d'eau, suivies et tarées régulièrement ;
- 4 stations de jaugeage équipées pour du suivi de débits permanents ;
- 3 stations pluviométriques autonomes.

INSTRUMENTATION



ECHANTILLONNAGE DES EAUX

RÉALISATION DES CAMPAGNES DE PRÉLÈVEMENTS PAR TEMPS DE PLUIE

- 18 échantillons moyens réalisés sur les eaux de ruissellement d'un bassin versant ;
- 9 échantillons effectués sur un cours d'eau.



CHAPITRE II : TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / POLE MARITIME

BALISAGE DES CHENAUX INTERIEURS DU BASSIN D'ARCACHON

• Signée le 20 décembre 2007, la convention tripartite entre le SIBA, le Conseil Départemental de la Gironde et l'Etat, (DDTM/ Service Maritime et Littoral), précise les responsabilités de chaque structure au regard de la gestion et l'entretien du balisage des chenaux intérieurs, ainsi que des obligations des différents maîtres d'ouvrage et autorités portuaires, (Etat,

Département, Syndicat et communes).

• En 2016, poursuivant sa mission ainsi établie, le SIBA a mené deux grandes opérations :

- la surveillance de 190 balises : ce contrôle a été réalisé au printemps, avec les moyens nautiques et les équipes du Syndicat. Le rapport associé a été diffusé à l'ensemble des

partenaires ; au regard des constats rapportés, les travaux 2016 de mise en conformité ont été programmés ;

- la mise en conformité des balises : dans le cadre du marché public signé avec la société GENTIL TSM, le SIBA est intervenu sur les balises référencées dans le tableau ci-dessous, pour un montant de l'ordre de 78 380€ TTC.

N°	SITUATION	DATES VÉRIFICATIONS TRAVAUX 2016	TYPE DE TRAVAUX REALISES	TYPE DE VOYANT ACTUEL	LAMBERT 93	
					DONNÉES ISSUES DU GPS LEICA 1200	
					MARS 2012	
					EST	NORD
16a	Chenal de Courant	04/05/2016	redressement de la balise	Cardinale Ouest	373 102,12	6 407 649,36
6a	Chenal de Girouasse	04/05/2016	réhabilitation du voyant	Babord	370 264,87	6 406 360,65
6b	Chenal de Girouasse	04/05/2016	redressement de la balise et réhabilitation du voyant	Babord	370 449,15	6 406 750,24
6c	Chenal de Girouasse	04/05/2016	réhabilitation du voyant	Babord	370 553,25	6 407 397,85
COa	Chenal de Graveyron	04/05/2016	réhabilitation du voyant	Babord	370 859,56	6 412 894,61
COb	Chenal de Graveyron	04/05/2016	réhabilitation du voyant	Babord	371 190,55	6 412 914,25
C3a	Chenal de Graveyron	24/08/2016	réhabilitation du voyant	Tribord	371 702,92	6 412 973,29
C2a	Chenal de Graveyron	24/08/2016	réhabilitation du voyant	Babord	371 410,50	6 413 417,11
D0	Chenal d'Andernos	04/05/2016	redressement de la balise et réhabilitation du voyant	Babord	372 378,60	6 409 161,30
FOa	Chenal de Lanton	04/05/2016	réhabilitation du voyant	Babord	375 393,03	6 407 219,39
FOb	Chenal de Lanton	04/05/2016	réhabilitation du voyant	Babord	375 373,47	6 407 552,36
Fa	Chenal de Lanton	04/05/2016	remplacement du voyant	Tribord	375 679,82	6 407 617,25
Fb	Chenal de Lanton	04/05/2016	remplacement du voyant	Tribord	375 673,92	6 407 850,59
F1a	Chenal de Lanton	13/12/2016	remplacement du voyant	Tribord	376 117,05	6 408 145,16
G5	Chenal d'Audenge	13/12/2016	réhabilitation du voyant	Tribord	378 848,03	6 406 210,76
L2	Chenal de Girouasse	24/08/2016	redressement balise et réhabilitation du voyant	cardinale Sud	370 487,64	6 408 142,39
J5a	Eyre du Teich	12/04/2016	remplacement balise et voyant	Tribord	380 172,21	6 403 734,09
J4d	Eyre du Teich	12/04/2016	remplacement balise et voyant	Babord	380 152,57	6 403 322,34
J5b	Eyre du Teich	24/08/2016	remplacement balise et voyant	Babord	380 093,15	6 403 092,04
J5c	Eyre du Teich	24/08/2016	remplacement balise et voyant	Tribord	380 046,20	6 402 951,60
J4f	Eyre du Teich	12/04/2016	remplacement balise et voyant	Babord	380 145,65	6 402 738,41
J4g	Eyre du Teich	13/12/2016	remplacement balise et voyant	Babord	380 254,73	6 402 640,03
J4i	Eyre du Teich	13/12/2016	remplacement balise et voyant	Babord	380 444,02	6 402 551,24
L7	Estey de Pelourdey	24/08/2016	remplacement du voyant	cardinale Nord	369 202,23	6 407 164,95
G3	Chenal d'Audenge	13/12/2016	réhabilitation du voyant	Tribord	376 749,00	6 407 147,88



PASSES DU BASSIN D'ARCAÇHON

MISSION DE SONDAGE ET BALISAGE DES PASSES

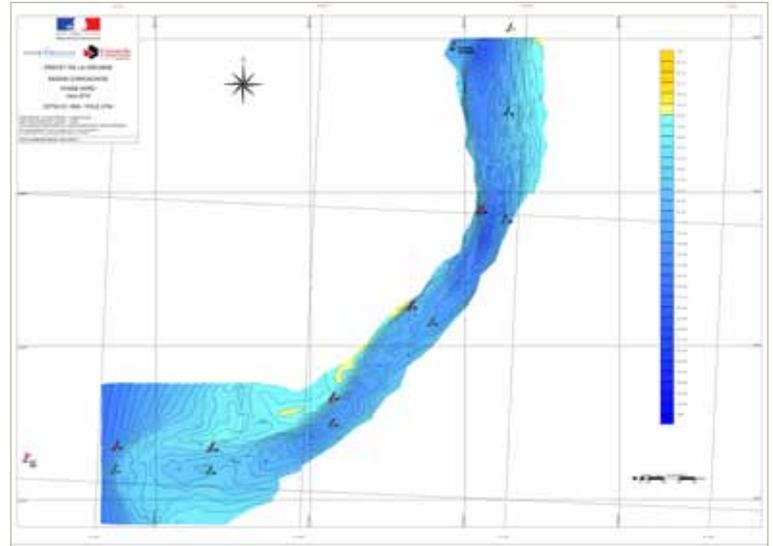
Cette mission relève de l'application de la convention tripartite « opérations de sondage et de balisage des passes du Bassin d'Arcachon », que le Syndicat a signée, avec l'Etat et le Conseil Départemental de la Gironde, pour la période 2012-2017.

A cet effet, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde assure la réalisation des opérations de sondage des fonds de l'entrée du Bassin ; la Direction Inter Régionale Mer Sud Atlantique (DIRM SA) assure la réalisation des opérations de balisage en conséquence.

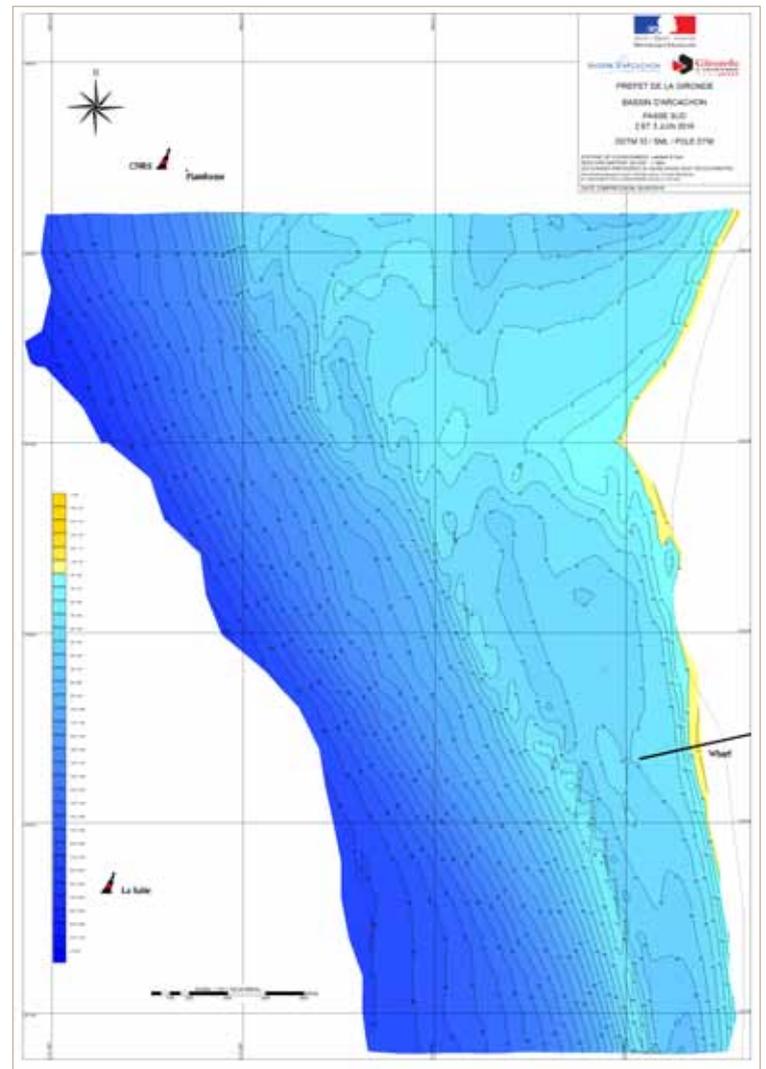
Quatre campagnes de sondage sont réalisées par an pour « les passes », leur zone d'engainement, ainsi que les abords du wharf.

A ce titre, en 2016, 35 135€ TTC ont été consacrés à l'exécution de ces opérations, financés à part égale entre le Syndicat et le Conseil Départemental de la Gironde (moyens nautiques, renouvellement et entretien des matériels de sondage afférents à l'exécution de ces missions).

Ci-dessous les cartes bathymétriques des passes, lesquelles ont permis la validation du positionnement des bouées de navigation en place, ou bien leur déplacement :



Passe nord - Engainement nord mars 2016



Passe sud - Juin 2016

PARTICIPATION A LA GESTION INTEGREE DU LITTORAL AQUITAIN

L'OBSERVATOIRE DE LA CÔTE AQUITAINE



OBSERVATOIRE
CÔTE AQUITAINE

Réseau d'experts au service du littoral

Qu'est-ce que l'OCA ?

L'Observatoire de la Côte Aquitaine (OCA) est un outil scientifique et technique d'expertise d'aide à la décision dans la gestion du littoral financé par l'Etat, la Région Aquitaine, les 3 départements littoraux, le SIBA, le BRGM et l'ONF. Grâce aux moyens humains de l'ONF et du BRGM, outre son action d'expertise et d'assistance aux collectivités et services de l'Etat, l'OCA a pour mission le suivi et l'analyse des risques érosion et submersion sur la côte sableuse, rocheuse et sur le Bassin d'Arcachon, la collecte de données et la communication sur ces mêmes thématiques.

Depuis 2007, le SIBA est engagé au sein de l'OCA. Dans le cadre du nouveau contrat de plan Etat Région (2015-2020), la participation du SIBA à l'OCA est de 12 000 € TTC pour l'année 2016.

Le SIBA a participé à 3 réunions de COTECH, et ½ journée de visite « Presse » (présentation de l'OCA et de l'état des lieux de l'évolution du trait de côte).

L'expertise de l'OCA a été sollicitée quant aux travaux de dragage du chenal d'accès au port de la Hume et au rechargement des plages entre le port de La Teste et le port de la Hume.

Parallèlement au programme d'études de 2016, l'OCA s'engage dans la réalisation de programmes complémentaires. Le SIBA a été associé à 2 d'entre eux. Poursuite du travail engagé

en 2015 sur le programme complémentaire « Adaptation au changement climatique » avec la parution du premier rapport sur l'état des connaissances des impacts du changement climatique sur le littoral Aquitain. Le programme complémentaire « Réseau tempête » de l'OCA vise à mettre en place une alerte « risques littoraux » basée sur la concomitance de plusieurs critères (houle, vents, niveau d'eau, etc.) et à définir un réseau de diffusion. Après un travail collaboratif avec le partenariat sur les modalités techniques et scientifiques de déclenchement de l'alerte, celle-ci a été mise en oeuvre en phase test fin 2016 (réception de 5 alertes pour le mois de décembre). La phase test va se poursuivre courant 2017.

LE GIP LITTORAL AQUITAIN



Qu'est-ce que le GIP Littoral Aquitain ?

Structure créée en 2006, il regroupe l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine, les Conseils départementaux de Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques, les communautés d'agglomération et les communautés de communes du littoral, aux côtés d'experts (Observatoire de la Côte Aquitaine, Ifremer, Réseau de Recherche du Littoral Aquitain...), d'associations... La première mission du GIP Littoral Aquitain a été de concevoir en 2009 une stratégie partagée pour le développement durable, équilibré et solidaire du littoral aquitain : le Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain.

Bien que non adhérent, mais du fait de ses connaissances du milieu, de son implication dans l'observation des changements, le SIBA coopère aux travaux de collecte de données et de réflexions avec le GIP, notamment sur les thématiques de l'érosion et de la submersion marine (participation du SIBA aux réunions de comités techniques en lien avec ces thématiques).

Le SIBA a répondu présent quant à la sollicitation du GIP Littoral Aquitain pour le tournage d'un web-documentaire relatifs aux actions de réensablement des plages. Il est consultable au lien suivant : <http://www.littoral-aquitain.fr/gips-le-gps-des-actions-littorales>

LES STRATÉGIES LOCALES DE GESTION DU RISQUE ÉROSION DES COMMUNES DE LÈGE-CAP FERRET ET LA TESTE DE BUCH

Depuis juin 2012, l'Aquitaine est dotée d'une stratégie régionale de gestion de la bande côtière, déclinant la stratégie nationale de gestion de trait de côte du Ministère de l'Écologie, vision partagée entre l'État et les collectivités pour la gestion des risques côtiers.

Afin d'assurer la complémentarité avec la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI), le SIBA a été mobilisé pour participer à l'élaboration de stratégies locales de gestion du risque érosion (SLGRE). Il vise à assurer une cohérence d'ensemble des actions qui pourront découler des divers programmes d'actions et également à maintenir la continuité avec la stratégie locale des Passes du Bassin d'Arcachon (2012-2015).

Pour la commune de Lège-Cap Ferret, participation aux réunions de COPIL, COTECH et réunions directes d'élaboration de la stratégie initiées en début d'année 2016 et qui doit aboutir à un programme d'action courant 2017.



Pour la commune de La Teste de Buch, participation à la rédaction du cahier des charges et au COPIL de démarrage. L'étude devrait se poursuivre courant 2017.



INONDATION ET SUBMERSION MARINE

LE PPRISM

Plan de prévention du risque inondation par submersion marine

A la demande des 10 Maires du Bassin d'Arcachon, le SIBA effectue le suivi technique de l'élaboration du PPR inondation par submersion marine prescrit le 10 novembre 2010 sur l'ensemble des communes du Bassin d'Arcachon. Le SIBA accompagne les communes dans la compréhension et l'analyse des éléments produits dans le cadre de cette démarche (définition du phénomène, identification des ouvrages de protection, caractérisation de l'aléa et des enjeux, élaboration du zonage et du règlement associé).



L'année 2016 a été marquée par la parution du rapport « Qualification de l'aléa submersion marine dans le cadre des PPRL du Bassin d'Arcachon » et de de l'atlas cartographique associé.

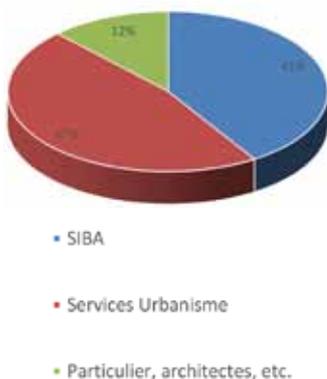
De nombreux échanges (réunions, SIG) ont eu lieu entre la DDTM, les communes et le SIBA afin de réaliser les cartes de zonage et le règlement (travail toujours en cours).

2 réunions publiques ont été organisées pour présenter la démarche à la population (30 mars à Gujan-Mestras et 5 avril à Arès)

Dans la continuité de la méthodologie mise en place en 2014 (logigramme commun DDTM/SIBA d'application du R111-2 du Code de l'Urbanisme), l'instruction des permis de construire se base sur une connaissance avérée (modélisation dynamique de la submersion marine du BRGM). Compte tenu de son expertise sur le sujet, c'est le SIBA qui vérifie la conformité des actes d'urbanisme vis-à-vis du risque de submersion marine.

Pour 2016, c'est un total de 544 actes d'urbanisme ou demandes d'informations qui ont transité par le pôle TRI (appels téléphoniques non comptabilisés).

Nombre d'actes d'urbanisme traités par le pôle TRI en 2016



2 réunions à destination des instructeurs ADS des communes et des services instructeurs de la COBAN ont été organisées afin de partager l'évolution du dossier avec les services

instructeurs.

Le travail collaboratif entre le SIBA et les services de l'Etat devrait se poursuivre pour l'année 2017 par l'élaboration du dossier complet (note de présentation, zonage et règlement) ainsi que la poursuite de la concertation grand public (réunions publiques et enquête publique).

LA SLGRI ET LE PAPI

Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) et Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI)

Pour répondre aux exigences de la Directive Européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, les grands bassins hydrographiques ont identifié sur leurs périmètres des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI).



Le Bassin d'Arcachon fait partie de la liste des TRI du bassin Adour-Garonne, liste fixée par l'arrêté du 11 janvier 2013.

L'élaboration d'une SLGRI sur un TRI est une déclinaison obligatoire de la directive inondation. Dans l'objectif de respecter le cadre de cette directive, l'identification d'un porteur local était fortement recommandée, et c'est le SIBA qui a été choisi afin d'assurer cette mission.

Au cours de l'année 2016, le SIBA a ainsi élaboré la SLGRI sur le territoire du Bassin d'Arcachon.

Ce document contient :
- un diagnostic du territoire au regard du risque inondation par submersion marine : description du fonctionnement du littoral, diagnostic de l'aléa inondation, recensement des enjeux, gestion hydraulique (ouvrages), dispositifs de prévention.

- une stratégie : liste de dispositions à mettre en œuvre par le biais d'un plan d'actions

Ce document a été transmis aux services de l'Etat en

décembre 2016 (la date limite imposée par l'arrêté préfectoral étant le 31 décembre 2016), et sera examiné en Commission Inondation de Bassin (CIB) à Toulouse le 1^{er} juin 2017, en vue de son approbation par le Préfet coordonnateur de bassin et le Préfet de Gironde.

La déclinaison opérationnelle de cette stratégie sera mise en œuvre dans le cadre d'un PAPI, dont l'élaboration est prévue en 2017, en vue d'une obtention de labellisation courant 2018 (cette labellisation permettra d'obtenir des subventions de l'Etat, l'Europe, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre des actions retenues).

LA COMPÉTENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

La loi MAPAM du 27 janvier 2014 a créé une nouvelle compétence pour les communes : la compétence GEMAPI articulée autour de 4 missions (items 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du CE) en lien avec l'aménagement de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations ainsi que la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et zones humides.

En 2015, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) adoptée le 7 août 2015 a fixé la mise en œuvre de cette compétence au 1^{er} janvier 2018 par les EPCI à fiscalité propre.



Digue des prés salés est - La Teste de Buch

De plus, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté le 29 mars 2016, propose au titre des perspectives, un portage de la compétence par le SIBA « sur les rives et les bassins versants des petits cours d'eau côtiers du Bassin d'Arcachon ».

Afin de faire face à cette obligation, la COBAS, la COBAN et le SIBA ont souhaité initier une étude portée par le SIBA visant à préciser les contours (techniques, financiers et juridiques) de cette compétence sur notre territoire et la façon dont elle pourrait être déclinée et transférée des EPCI vers les structures porteuses ciblées. Confiée à ESPELIA sur l'année 2016, cette étude nous a permis de clarifier le diagnostic du territoire (état des lieux technique, économique, administratif et juridique) et d'envisager plusieurs scénarios de répartition de la compétence. Les modalités techniques et administratives ont également été abordées.

Les modalités de mise en œuvre de cette compétence sont en cours de finalisation.

VEILLE ET SUIVI

- Mise en place d'une veille technique et réglementaire autour de la thématique inondation.

- Participation à des colloques ou journées techniques sur les thématiques de la GEMAPI, submersion marine (réseau national PAPI/SLGRI du CEPRI), digues de protection (conférences réseau IDEAL connaissances, réunion techniques FNCCR, journée de formation CNFPT, journée France digues, conférence universitaires, comité scientifique de la Pointe du Cap Ferret, etc.)

- Implication dans le réseau PAPI existant au niveau des PAPI charentais : participation aux réunions du club

- Suivi SAGE et SDAGE au regard du risque de submersion marine

BASSIN DE DESSABLAGE DE LA LEYRE

Cet ouvrage a été construit par le Syndicat sur La Leyre, à l'aval de sa confluence avec le Lacanau, d'où est régulièrement extrait le sable qui obstrue les chenaux de navigation, notamment ceux situés dans la zone deltaïque au Sud Est du Bassin d'Arcachon,

En octobre 2016, il a été « desablé » à hauteur de 14 600 m³, par l'entreprise mandatée par le SIBA, et pour un coût de 92 400€ TTC.

Ces travaux entrent dans le cadre d'un arrêté préfectoral spécifique, signé le 22 octobre 2013, pour une durée de 10 années.



Chantier en cours



Plateforme de stockage

Le sable stocké sur la plate-forme sera utilisé, après criblage, au réensablement des plages des bassins de baignade du nord Bassin en 2017.

ACTIVITES BATHYMETRIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

Le Service des Etudes du Pôle Maritime continue à assurer la maîtrise d'oeuvre des travaux en termes d'études préalables et de suivi de chantiers : pour la collecte de ces données, les services syndicaux sont équipés de matériels performants lesquels, permettent :

- **par la voie terrestre**, à partir de la station totale TRIMBLE ou du GPS LEICA, de localiser des points sur l'estran et d'en connaître l'altitude (principe du levé topographique) ; cette méthode de levé est utilisée pour réaliser les suivis de l'évolution de la côte de Pyla, ou bien pour estimer le volume des matériaux qui y ont été déplacés lors de travaux de désenvasement de port par exemple.

- **par la voie nautique**, à partir du GPS ainsi que d'un échosondeur et d'une centrale d'attitude installés sur la vedette bathymétrique du SIBA, dénommée « SIBA I », d'une longueur de 8 m et d'un tirant d'eau de 30 cm ; les équipements permettent de topographier les profondeurs du Bassin d'Arcachon : c'est le principe de la bathymétrie. Ce matériel est complété par un logiciel d'acquisition, de traitement et de restitution des données, dénommé HYPACK. Il permet à la fois de préparer une mission bathymétrique, d'effectuer l'acquisition des données, le traitement des sondes, et même de réaliser des plans et cartes marines.

La carte ci-contre présente tous les levés topographiques ou bathymétriques réalisés sur l'année 2016, où l'on distingue ceux réalisés avant les dragages, (préparation des projets...), ou bien en suivis (balisage, après travaux...), ou encore préalablement au réensablement.



DRAGAGE DE PORTS ET CHENAUX

Ces travaux ont fait l'objet d'un dossier déclaratif au titre des dispositions spécifiques du Code de l'Environnement, incluant une notice dite Natura 2000, au regard des impacts potentiels des opérations sur l'environnement global, (activités humaines, ostréiculture, pêche, oiseaux, habitats...).

En 2016, 3 opérations de désenvasement ont ainsi été réalisées.

DRAGAGE DU CHENAL DE GRAVEYRON

OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les objectifs du projet étaient :

- l'élimination des bancs de sable qui perturbent la circulation des bateaux dans le chenal,
- l'amélioration de l'hydraulique dans le chenal de Graveyron

En effet, l'établissement de l'avant-projet a confirmé le rétrécissement du chenal sur les 400 premiers mètres (coté port) passant de 20 à 8m de large ainsi qu'un bouchon sableux à la confluence des deux chenaux qui mènent au Canal des Etangs.

ZONE DE PRELEVEMENT

De la balise C8 au port ostréicole d'Arès :

- longueur de la zone : 1500m

- largeur de la zone : 20m
- cote de dragage à l'entrée du port : 1.50m CM
- cote de dragage au sud : 0m CM

Le volume de sédiment extraits est de l'ordre de 10 000 m³.

ZONE DE DEPOT

La zone de dépôt était la vasière sur le flanc Est du chenal de Graveyron (ancienne zone de dépôt utilisé lors du dragage entre la balise C4 et C6 en 2009). Les sédiments ont été déposés à proximité de la précédente zone de dépôt sans toutefois s'approcher de la pointe Nord Ouest de la vasière en raison de la présence de figures sédimentaires sableuses rares.

Remarque : une étude et avis sur l'état initial des communautés



benthiques du site de Graveyron en vue d'un dépôt de sédiments a été réalisée par le Laboratoire d'Océanographie Biologique, en août 2015 (M. De Montaudouin, responsable scientifique au Laboratoire d'Océanographie Biologique de la Station Marine d'Arcachon).

Les travaux ont duré de janvier à avril 2016 et ont été réalisés avec les navires, les matériels maritimes ainsi que les équipes du SIBA.

COÛT

240 000 € TTC

DRAGAGE DU PORT D'ARES

OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux de désenvasement du port d'Arès ont été réalisés dans la continuité du dragage du chenal de Graveyron (chenal d'accès au Port ostréicole).

Ils ont consisté en l'extraction des sédiments par engins mécaniques et leur dépôt dans un bassin de stockage construit provisoirement sur la plage à proximité ; le transport des sédiments extraits a été mis en oeuvre, une fois les sédiments séchés, vers le centre de stockage temporaire de Titoune à Lanton.

ZONE DE PRELEVEMENT

Préalablement aux travaux d'extraction, la plage située au sud-est du port a été aménagée pour recevoir ces sédiments ; la

capacité du bassin de stockage était d'environ 3 000 m³ ; ce bassin a été construit à l'aide des déblais in situ.

L'extraction des sédiments s'est réalisée par engins mécaniques directement à l'intérieur du port, avec un transport par Dumper pour l'évacuation des sédiments par l'estran, en utilisant l'entrée du port.

En fin de chantier, il y a eu une modification de la technique d'extraction : une pelle sur le haut du quai et une pelle dans le port ont été installées en raison d'un volume d'eau trop important dans le port empêchant les tombereaux de circuler.

La cote de dragage à respecter était de 1.6 à 1.7 m CM.

L'entrée du port avait été préalablement aménagée pour

le passage des engins.

Les volumes extraits sont de l'ordre de 3 200 m³.

ZONE DE DEPOT

Les sédiments asséchés ont été stockés en andins au bassin de stockage dédié, à Titoune à Lanton ; le bassin de décantation provisoire a été démantelé.

Les travaux ont duré de mi-avril à la mi-mai pour l'extraction des sédiments ; la dépose du bassin et l'évacuation des sédiments vers Titoune se sont déroulées début décembre 2016.

Ces prestations ont été réalisées par le groupement GEA BAS-SIN/ROLLIN, mandaté par le SIBA à la suite d'une consultation publique ; leur coût s'est élevé à 166 846,80 € TTC.



Construction du bassin de stockage



Extraction des sédiments dans le port



Bassin de stockage temporaire

DRAGAGE DU BANC DU BANCOT (CHENAL DU BANCOT)

OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

Dans le cadre de ses compétences maritimes, le SIBA a été sollicité par le Comité Régional Conchylicole Arcachon Aquitaine (CRCAA) pour entreprendre ce dragage ; en effet, sur la base des conclusions de l'étude complémentaire 2015 d'ARTELIA (dynamique sédimentaire sur le secteur du Grand Banc, de la pointe de Courbey et de l'entrée du chenal de Courbey), le SIBA est donc intervenu pour draguer le flanc Est du Banc de Bancot (zone au droit du Grand Banc), afin d'entretenir le piège à sable à l'Est du Banc et limiter sa progression vers le Grand Banc.

Les travaux ont été exécutés comme suit :

- trois passes de 25 m de large et 380 mètres de long ;
- cote de dragage à -2.50 m CM

ZONE DE PRELEVEMENT

Flanc Est du chenal de Bancot, au droit du Grand Banc

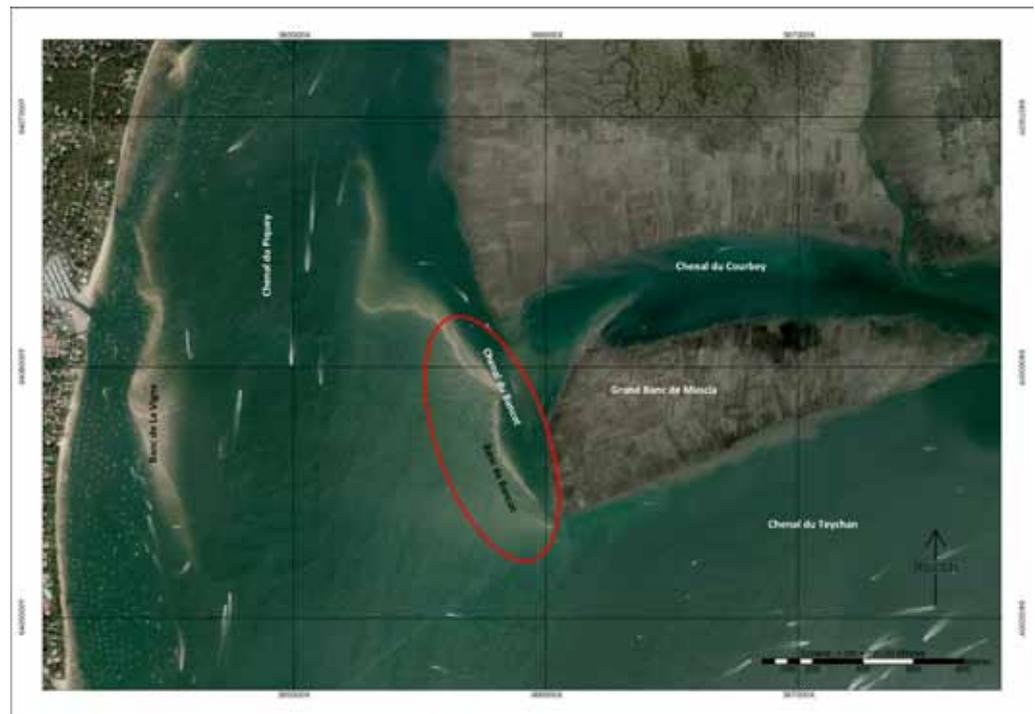
ZONE DE DEPOT

Dans le chenal de Piquey, sur le flanc Ouest du banc de Bancot.

Les travaux ont duré de début septembre à début décembre 2016 et ont été réalisés avec les navires, les matériels maritimes ainsi que les équipes du SIBA. 23 800 m³ de sédiments ont été déplacés.

COÛT

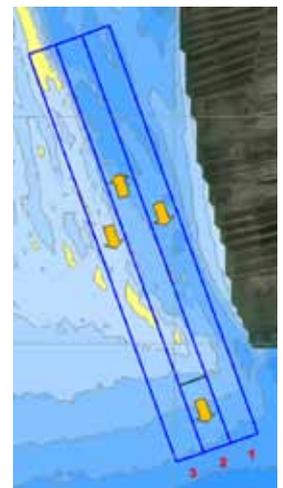
201 000 € TTC



Zone de travaux



Dragon



Passes réalisées

REENSABLEMENT DES PLAGES

Sous couvert de leurs autorisations respectives, les opérations de réensablement ont été effectuées à l'aide des équipements syndicaux, associés à des moyens extérieurs, (commandés à l'issue de consultations publiques).

Ainsi se sont déroulés les travaux suivants :

REENSABLEMENT DES PLAGES DE LEGE-CAP FERRET

OBJECTIF ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'objectif était de rétablir la largeur de la plage du littoral intra-bassin de la commune de Lège-Cap Ferret, depuis Jane de Boy jusqu'au quai des Courlis, pour accueillir les activités balnéaires.

Les prestations ont consisté à réaliser les travaux de :

- déblais/remblais des sédiments sableux avec transport

sur l'estran pour le réensablement des plages et le renforcement du talus du Mimbeau,

- déblais/remblais avec mise en dépôt provisoire pour transport routier,
- transport routier entre la zone de mise en dépôt provisoire et les zones de remblais,
- terrassements associés aux zones de remblais.

Lieux de prélèvement et Lieux de dépôt : voir bilan ci-dessous



Au Mimbeau

NOM DU SITE	EXTRACTION	DÉFINITION DE LA ZONE	VOLUME PAR PLAGE
Les pastourelles	500 m ³	Déblai/remblai sur site	500 m ³
Les Jacquets	300 m ³	Déblai/remblai sur site	300 m ³
Piquey	Origine : zone de dépôt intermédiaire	A la plage du Piquey	500 m ³
Petit Piquey- Truquet	500 m ³	Déblai/remblai sur site	500 m ³
Le Canon	Origine : zone de dépôt intermédiaire	Place Max Dubroc	200 m ³
Plage du Mimbeau	Origine : Mimbeau	Déblai/remblai sur site	2 000 m ³
Talus du Mimbeau	Origine : Mimbeau	Déblai/remblai sur site	10 000 m ³
Courlis	Origine : zone de dépôt intermédiaire	A la plage du quai des Courlis	2 000 m ³
Talus du Mimbeau	2 500 m ³	Déblai/remblai sur site	2 500 m ³
Le Four	Origine : nord du village de l'Herbe (Bidondo)	Devant poste de pompage SIBA	500 m ³
Grand Piquey	Origine : la plageotte au Canon	Au Sud de la jetée de Grand Piquey	300 m ³
Piraillan	Origine : la plageotte au Canon	Allée des Cupressus	300 m ³
TOTAL (en m³)			19 600

Certains de ces mouvements ont fait l'objet d'un transport routier ; d'autres résultent de déblai/remblai sur site.

Ces prestations ont été réalisées par GEA BASSIN, mandaté par le SIBA à la suite d'une consultation publique ; leur coût s'est élevé à 115 500 € TTC.

DUREE : travaux réalisés en mai/juin 2016

REENSABLEMENT DES PLAGES DE MOULLEAU PEREIRE

OBJECTIFS DES TRAVAUX

Dans le cadre de ses compétences maritimes, le Syndicat est sollicité chaque année par la commune d'Arcachon pour réensabler les plages communales ; en 2016, la plage située au nord de la jetée présentait une forte carence en sable. De plus, l'évolution des couloirs navigables et du déplacement des bancs de sable sur le site du Moulleau, montrait une tendance peu favorable à la navigation et des conditions d'accès à la jetée de plus en plus difficiles.

LES OBJECTIFS DU PROJET ÉTAIENT DE

- rétablir la largeur de la plage pour accueillir les activités balnéaires,
- préserver l'accessibilité à la jetée du Moulleau ; cet axe reste primordial (navettes grand public).
- réensabler les plages avant la saison 2016.

Ceux-ci ont été définis à l'issue de la réunion annuelle avec les parties en présence (professionnels, riverains, Etat, Mairie...)

LIEUX DE PRELEVEMENT

La zone de dragage, au droit de la jetée du Moulleau, comprenait 3 passes de 75 m de longueur et de 25 m de large chacune. La cote de dragage était de -2.50 m C.M. (en dessous du zéro C.M.).

Au regard de l'ensablement de la jetée du Moulleau, et du temps imparti pour réaliser l'opération de dragage, la drague syndicale n'a installé qu'une faible longueur de canalisation de refoulement (environ 400m), pour diminuer son temps de manoeuvre par marée.



Réensablement

LIEUX DE DEPOT ET DE REGALAGE

Le sable prélevé a été déposé sur la plage au nord de la jetée du Moulleau (au Sud de la résidence « Front de Mer » vers l'avenue Montaut), et ensuite repris par des engins terrestres pour être régalé sur les zones concernées.

DUREE

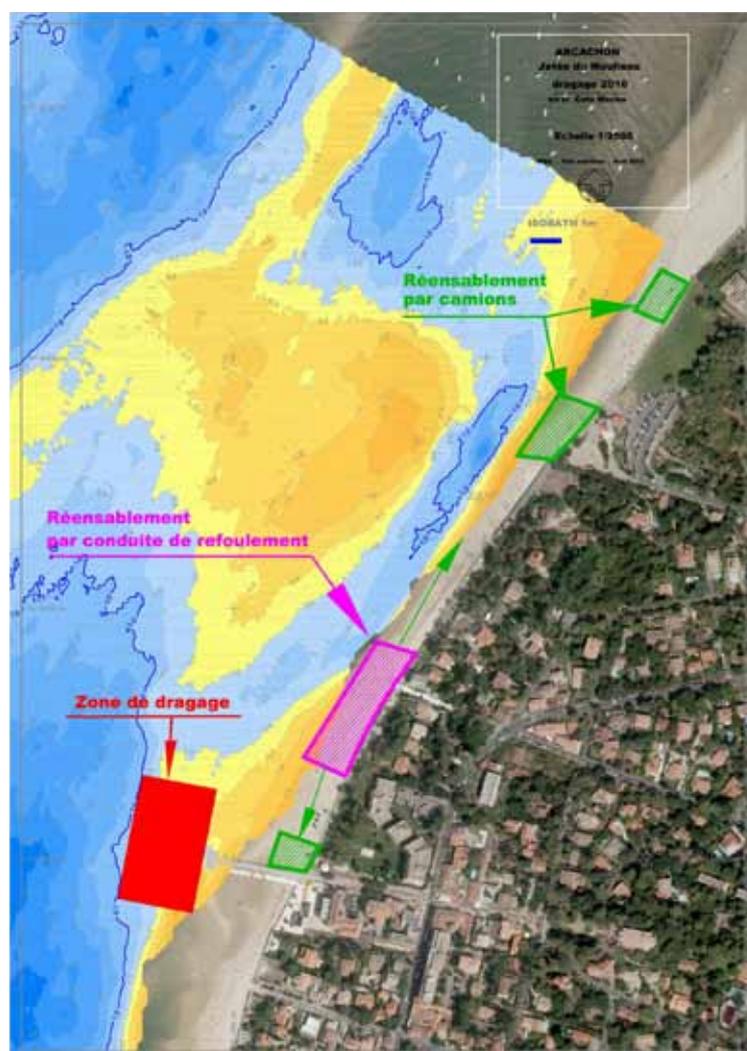
Les travaux se sont déroulés du 3 mai au 21 juin 2016 et ont été réalisés avec les navires, les matériels maritimes ainsi que les équipes du SIBA.

VOLUMES EXTRAITS

12 000 m³

COÛT

158 000 € TTC
(y compris le régalage)



Vue bathymétrique de la zone de travaux après les passes de dragage.

REENSABLEMENT DES PLAGES ET DES BASSINS DE BAINNADE

OBJECTIFS DES TRAVAUX

Au nom de ses compétences statutaires, le SIBA a mis en oeuvre un programme de réensablement 2016 spécifique, pour répondre aux besoins des communes souhaitant réaménager des sites à vocation balnéaire et accueillir les activités estivales en toute sécurité.

LIEUX DE PRELEVEMENT

Sable issu du dessableur de la Leyre et du bassin de stockage de Verdalles à Gujan-Mestras

LIEUX DE DEPOT ET DE REGALAGE

Plage du bassin de baignade d'Audenge (700 m³)

Plage du bassin de baignade du Teich (700 m³)

Plage d'accostage des canoës au Teich (700 m³)

Plage d'Andernos les Bains (3 000 m³)

Plage de Larros à Gujan-Mestras (300 m³)

Plage de Fontaine vieille à Lanton (250 m³)

DUREE

MAI-JUIN 2016

Ces prestations ont été réalisées par UNELO, mandaté par le SIBA à la suite d'une consultation publique ; leur coût s'est élevé à 71 520 € TTC.



Plage d'accostage des canoës au Teich



Plage de Larros à Gujan-Mestras



Plage du bassin de baignade d'Audenge

VALORISATION DES SEDIMENTS DE DRAGAGE

RAPPEL DU CONTEXTE

En collaboration étroite avec les communes quant au devenir des sédiments issus des opérations de dragage des chenaux et des ports, le SIBA s'emploie à identifier des solutions de réutilisation pérennes, les moins impactantes sur le milieu ; ainsi, deux modes de gestion se présentent :

- une filière « dépôt intra-bassin sur les vasières » ou immersion, dans le cas de sédiments sableux issus de chenaux situés loin des rivages ;
- une filière « dépôt à terre » ou valorisation terrestre, dans le cas de sédiments issus des ports ou de chenaux proches du littoral, avec les options suivantes :
 - en réensablement de plages, si la qualité et l'aspect des sédiments le permettent ;
 - en stockage temporaire sur DPM ou hors DPM, préalablement à une valorisation spécifique.

Cette dernière dynamique est fortement marquée dans les recommandations du Grenelle de la Mer, qui encourage le « dévelop-

pement, la recherche appliquée et les approches innovantes dans la valorisation (réutilisation) des sédiments ».

Ainsi en 2016, les bassins de stockage temporaire de sédiments appartenant aux communes et au SIBA contenaient en début d'année 30 000 m³ de sédiments à valoriser. La vidange de ceux-ci est un pré requis aux

fins de lancer les opérations de dragage suivantes!

Remarque : les Bassins de stockage des sédiments de dragage se situent : au Teich/Quatre paysans, à Andernos les Bains/Quinconces, à Biganos/Port des Tuiles, à Lanton/Titoune, à Gujan-Mestras/Verdalle, et à Audenge.

A - L'APPEL A PROJETS : DES MARCHÉS EN RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Ainsi, en 2012, le Syndicat avait-il lancé un appel à projets dans le but de trouver des partenaires intéressés dans le réemploi - en continu - des sédiments de dragage.

C'est avec la société TERRALYS, filiale du groupe SUEZ Environnement, spécialisée dans la valorisation biologique et le retour au sol des déchets organiques, que le SIBA a signé son premier marché de recherche et développement, lequel s'articule autour de deux projets de valorisation agricole :

- un projet « normalisation » pour la fabrication de supports de culture,
- un projet « plan d'épandage en forêt ».

Les expérimentations ont débuté dans l'hiver 2013/2014.

TERRALYS dispose déjà d'un savoir-faire en matière de valorisation de sédiments de dragage pour avoir notamment mis en place pour le compte du Conseil Départemental de la Gironde un plan d'épandage sur grande culture afin d'exploiter les sédiments issus du centre de prétraitement du port de La Molle à Gujan-Mestras.

Les résultats de la phase expérimentation du projet « normalisation » sont très encourageants ; une phase développement a été lancée en juin 2015, de manière à confirmer la formulation de fabrication préalablement à une phase de commercialisation. En effet, les

sédiments bruts ne peuvent être valorisés sans être mélangés avec d'autres éléments. L'enjeu est notamment d'obtenir une conformité réglementaire, une innocuité en matière de conductivité et de salinité. Les conclusions seront présentées courant 2017, lesquelles permettront d'envisager ou pas la commercialisation d'un support de culture « made in Bassin » !

Le projet « épandage » prend plus de temps ; il semble que l'essai d'épandage des sédiments bruts en forêt n'a pas pleinement montré l'intérêt de cette filière de valorisation vis-à-vis de la sylviculture (essai perturbé par la présence de gibier) ; toutefois, il rend compte de l'absence d'impact négatif sur la culture et son environnement.



Support de culture réalisé à partir de sédiments de dragage

B - LA CONSTITUTION D'UNE ICPE SIBA POUR EXPLOITER UNE UNITE DE GESTION DES SEDIMENTS DE DRAGAGE

BUT

Créer, aménager et gérer une installation de transit (identifiée Installation Classée Pour l'Environnement) qui permettra de libérer plus rapidement les bassins existants de leurs sédiments et d'envisager la programmation des nouveaux travaux de manière plus rapprochée.

LIEU

Implantée sur la parcelle n°B84 au lieu-dit Grande Lande, sur le territoire de la commune d'Arès (Gironde).

ACTUALITÉ

Les services instructeurs analysent le Dossier déposé ; le SIBA devra vraisemblablement le compléter en 2017 au regard de leurs interrogations et des documents en attente (Changement du PLU d'Arès notamment).

DU JAMAIS-VU

Une collaboration spécifique a été établie avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et la Ligue de Protection pour les Oiseaux pour associer aux agencements de l'ICPE des aménagements adaptés à la « renaturation » du site.



Vue 3D de la future installation

CHAPITRE III : LE PÔLE ENVIRONNEMENT

LES ACTIONS DU PÔLE ENVIRONNEMENT DU SIBA

SCRUTER LES EAUX DU BASSIN POUR EN PRÉSERVER LA QUALITÉ

En 2016, le SIBA poursuit ses initiatives d'ampleur pour préserver la qualité des eaux et l'environnement du Bassin.

Au travers de ses deux réseaux phares REPAR (réseau opérationnel de surveillance et d'expertise sur les phytosanitaires et biocides au niveau du Bassin

d'Arcachon et de ses bassins versants) et REMPLAR (réseau de suivi et d'expertise sur les micropolluants sur le Bassin d'Arcachon), le SIBA renforce ses actions de surveillance et de compréhension de l'empreinte en micropolluants sur le territoire.

Parce que l'eau est l'affaire de tous et que nos habitudes de vie peuvent avoir un impact sur notre environnement, le

SIBA construit au travers de ses réseaux une culture de la qualité de l'eau commune et s'associe aux professionnels afin de faire évoluer les pratiques.

Enfin, attentif aux préoccupations des communes, le SIBA poursuit également la gestion et l'enrayement de l'expansion de la spartine anglaise, afin de préserver l'identité du littoral.

LES RÉSEAUX D'EXPERTISE REPAR ET REMPLAR

CONNAÎTRE NOS HABITUDES DE VIE ET LEUR INFLUENCE SUR L'ENVIRONNEMENT

L'eau est l'affaire de tous, nos comportements et nos pratiques peuvent être à l'origine de la présence de micropolluants dans les eaux.

Des enquêtes pour connaître nos pratiques d'utilisation et de recyclage des médicaments et des crèmes solaires.

Dans le cadre de REMPLAR, l'Irstea de Bordeaux (Institut National de Recherche en Sciences et Technologies de l'Environnement et de l'Agriculture) s'est intéressé à nos pratiques de consommation et à notre perception du risque environnemental vis-à-vis des produits de santé et des filtres solaires.

Des enquêtes sur les pratiques d'utilisation et de recyclage des médicaments et des filtres solaires ont été mises en place à l'été 2016. Dès le début de la saison estivale, des questionnaires, des affiches et des flyers (Figure 1) ont été déposés dans la plupart des pharmacies,

et des cabinets médicaux des 10 communes du Bassin ainsi qu'au Pôle de Santé. Par ailleurs des flyers et des affiches ont été déposés dans les offices de touristes, les campings ainsi que des commerces de

proximité. A mi-parcours, début août, de nouvelles actions ont été mises en place afin d'assurer le succès de l'enquête, notamment en relayant l'information par TVBA, Sud-Ouest et la Dépêche du Bassin.



Fig. 1 - Le flyer de l'enquête sur les médicaments et les crèmes solaires.

L'analyse des réponses de cette enquête est en cours de finalisation. Les résultats permettront de mieux connaître nos habitudes de vie en lien avec ces produits et de mettre en lumière des solutions qui permettront de réduire leur présence dans le milieu naturel.

Des campagnes de prélèvements pour évaluer la présence des résidus de crème solaires dans les eaux du Bassin.

Les crèmes solaires sont devenues un outil indispensable de l'été et des vacances pour les enfants comme pour les adultes ; or, lorsque les baigneurs entrent dans l'eau, ces crèmes peuvent s'y diluer. Dans le cadre de REMPAR, afin d'évaluer la présence des résidus de ces crèmes et notamment celle des filtres UV organiques (les filtres les plus utilisés aujourd'hui dans les crèmes solaires), quatre campagnes (deux à l'été 2015 et deux à l'été 2016) d'échantillonnage

des eaux de baignades ont été réalisées, en quatre plages du Bassin (Figure 2) afin de déterminer leur imprégnation en filtres UV.

Les prélèvements ont été effectués de manière à combiner dans la mesure du possible marée haute, beau temps et fréquentation maximale des plages par les baigneurs. Les analyses ont été conduites par le Laboratoire de Physico et Toxicochimie de l'environnement

de l'université de Bordeaux. Les concentrations observées sont variables selon les plages et les substances analysées, et varient de la dizaine de ng.L-1 à quelques centaines de ng.L-1.

Des campagnes de prélèvements supplémentaires vont être réalisées en 2017 hors saison estivale afin d'obtenir un point de référence de la présence des filtres UV sur les plages à basse fréquentation.

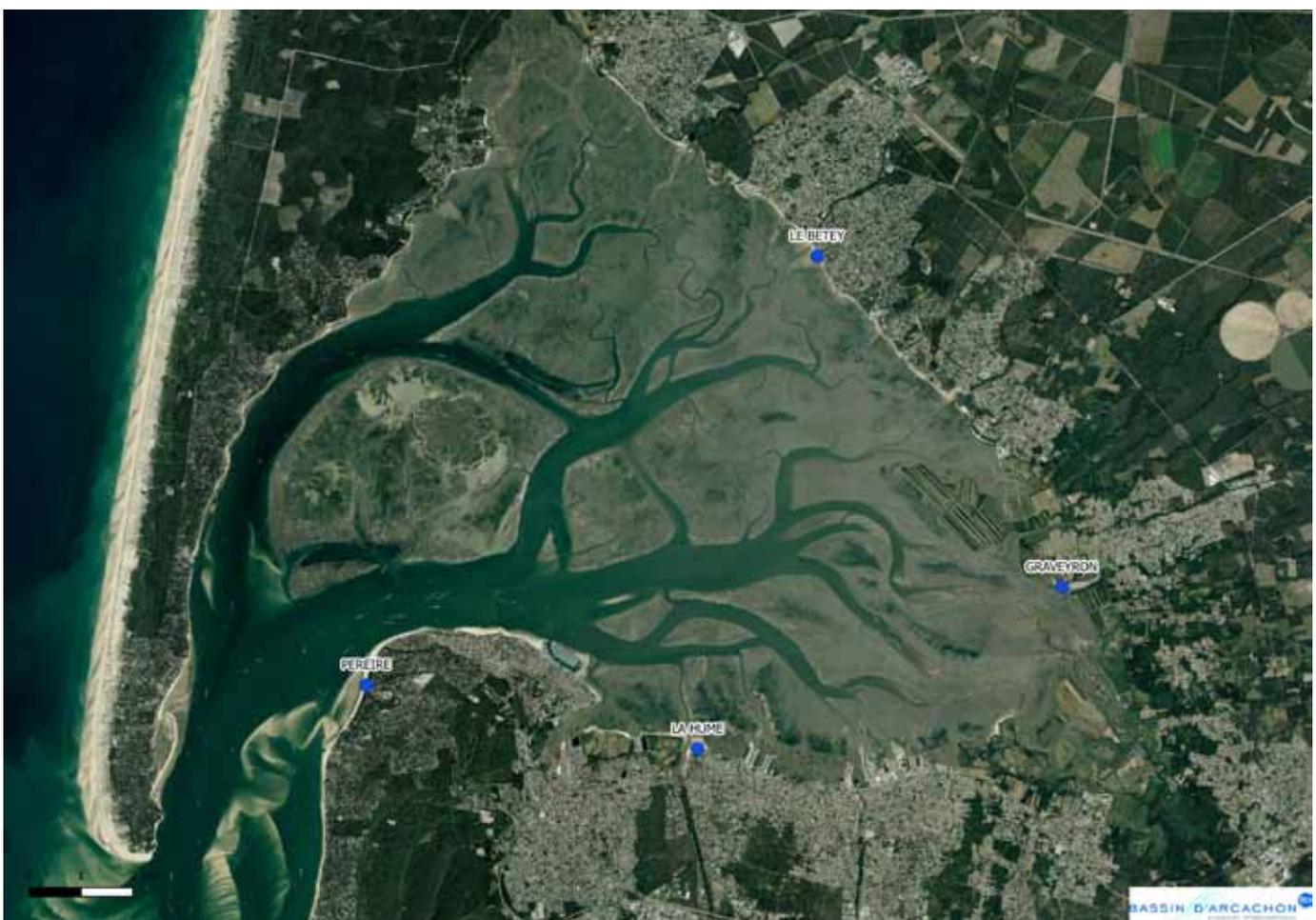


Fig. 2 - Liste des plages échantillonnées pour l'analyse des résidus de crèmes solaires.

Connaître les usages des phytosanitaires et biocides sur le Bassin d'Arcachon et ses bassins versants : enquêtes dans le secteur de la construction

Après avoir exploré les pratiques des jardiniers amateurs, des agents des espaces verts ou encore des agriculteurs, le REPAR s'intéresse désormais aux biocides. Après avoir investigué le secteur du nautisme, une enquête sur les biocides en usage au niveau de la construction et du bâtiment a été réalisée en 2016 auprès d'une cinquantaine de professionnels autour du Bassin.

POURSUIVRE LA SURVEILLANCE DES MÉTAUX DANS LE BASSIN

Le cuivre étant un antifouling très utilisé, le REPAR surveille ses teneurs dans le Bassin par des prélèvements d'eau depuis 2013.

Afin d'affiner cette surveillance il a été décidé de compléter les analyses par l'immersion de capteurs passifs de type DGT (Diffusive Gradients in Thin films) capables de tracer une contamination métallique sur plusieurs semaines (Figure 3). Par ailleurs, dans le cadre de REMPLAR, la surveillance à l'aide de ces capteurs a été élargie à un plus grand nombre de métaux (onze au total dont le cadmium, le nickel et le plomb). Ces suivis ont été réalisés en 4 points du Bassin (Jacquets, Grand Banc, Arguin et Compran). Six campagnes d'exposition des DGT ont été conduites entre juillet 2016 et janvier 2017. Elles ont été regroupées sur 3 périodes permettant une analyse approfondie des teneurs métalliques tenant compte des caractéristiques du Bassin et notamment de son hydrodynamisme.



Fig. 3 - DGT dans leur support d'installation.



Installation des DGT sur une balise de navigation.



Installation des DGT sur une bouée au Banc d'Arguin.

RÉALISER UN SUIVI APPROFONDI DES EFFLUENTS DU PÔLE DE SANTÉ D'ARCACHON

En 2009, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) a décidé de créer un réseau de collecte spécifique au nouveau Pôle de Santé d'Arcachon (PSA). Cette volonté résultait du souhait du SIBA de pouvoir caractériser les effluents hospitaliers et de se réserver la possibilité d'isoler cet effluent si un traitement spécifique devait s'avérer nécessaire. Ce choix du SIBA a permis dans le cadre de REMPLAR de réaliser un suivi poussé des effluents du Pôle de Santé.

Un traitement spécifique pour les effluents du Pôle de Santé ?

Les effluents hospitaliers sont considérés comme constituant

une source de rejet potentiellement importante de médicaments, de produits détergents et de biocides. La question de leur traitement spécifique se pose et fait l'objet aujourd'hui de nombreux projets nationaux et européens. Dans le cadre de REMPLAR l'objectif est d'évaluer l'efficacité et l'intérêt (rapport bénéfice-coût) d'un traitement de type bioréacteur à membrane (installé sur la station d'épuration de La Teste de Buch) pour l'élimination des micropolluants et la réduction de la toxicité de l'effluent du Pôle de Santé.

Les premiers résultats acquis en 2015 et 2016 ont montré une bonne efficacité de l'installation sur la réduction de paramètres classiquement utilisés pour évaluer l'efficacité des stations d'épuration. En juin 2016, un



traitement par charbon actif a été ajouté au bioréacteur afin d'en améliorer l'efficacité. En ce qui concerne le suivi des micropolluants (résidus de médicaments et biocides), quatre « traceurs » médicaments et deux biocides ont été étudiés à l'heure actuelle, les résultats sont en cours de traitement et de validation.

Quelle est la toxicité des effluents du Pôle de Santé et quelle est l'efficacité du traitement spécifique sur sa réduction ?

Au cours de l'année 2016, quatre expérimentations distinctes ont été réalisées au sein d'un laboratoire de terrain installé sur la station d'épuration de la Teste de Buch. Les trois premières ont concerné l'exposition aux effluents hospitaliers avant et après traitement par le bioréacteur à membrane de 3 organismes aquatiques : l'huître creuse, le poisson zèbre et la corbicule asiatique (coquillage d'eau douce). Les organismes ont été placés dans des aquariums expérimentaux contenant différentes dilutions de l'effluent hospitalier brut ou de l'effluent traité par le bioréacteur à membranes (Figure 4).

Les résultats obtenus montrent que pour les trois types d'organismes, l'effluent brut dilué au dixième présente une toxicité. Cette toxicité a été mesurée par le niveau d'expression de gènes impliqués dans la réponse au stress oxydant, à la détoxification cellulaire... L'exposition à l'effluent traité par le bioréacteur permet un abattement total de cette toxicité chez les deux coquillages utilisés. Chez le poisson, les résultats sont sensiblement différents avec l'identification de mécanismes toxiques persistants malgré

le traitement. Une quatrième expérimentation a été conduite afin d'évaluer la plus-value de l'ajout du charbon actif au bioréacteur. Les résultats en sortie du traitement montrent une disparition de la toxicité sur les organismes testés, y compris le poisson.

Existe-t-il une différence entre les eaux brutes urbaines et les eaux brutes hospitalières ?

Des analyses débutées fin 2016 et qui vont se poursuivre en 2017 permettront de comparer les rejets du Pôle de Santé d'Arcachon aux rejets urbains, notamment concernant leurs profils respectifs en résidus médicamenteux. Enfin, un dernier aspect de cette étude consistera à observer la vie de ces molécules dans le réseau afin de suivre leurs transformations et leurs dégradations avant leur arrivée à la station d'épuration.

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES

Dans le contexte du REPAR, un partenariat avec le groupement professionnel d'agriculteurs du GRCETA-SFA ainsi que la société Syngenta, a permis de mettre en place l'instrumentation d'une parcelle agricole typique du massif des landes de Gascogne. Cette expérimentation vise à évaluer les bénéfices en termes de limitation des transferts de phytosanitaires vers les eaux, de techniques de culture innovante comme l'herbisem (Figure 5) et à permettre de définir des bonnes pratiques au niveau des exploitations agricoles qui soient adaptées aux caractéristiques de nos sols.

Fig.4. De gauche à droite, unités d'exposition des huîtres, des corbicules et des poissons zèbres.



Fig.5. Binage mécanique sur une parcelle traitée en herbisem.

**RENDRE ACCESSIBLE LES
INFORMATIONS ET SENSIBILISER LE PLUS GRAND
NOMBRE**

Le « SIBA à 360° »

Le SIBA a souhaité sensibiliser la population du Bassin d'Arcachon sur la présence de micropolluants dans le milieu naturel et répondre à leurs besoins d'informations éventuels sur cette problématique. A l'origine, cette idée est née de la proposition d'un des pharmaciens impliqués dans le réseau REMPARG pour proposer un espace de communication au sein même de sa pharmacie sur la problématique des résidus médicamenteux dans l'eau. Au fil du temps et des réflexions, cette idée s'est développée et le SIBA a collaboré avec l'organisme de médiation scientifique « Cap Sciences », pour développer un outil novateur.

Le résultat est le « Siba à 360° », un outil de réalité virtuelle qui propose de découvrir les actions du SIBA et notamment celles en lien avec l'environnement et la qualité des eaux (Figure 6) comme si vous étiez sur le terrain. Grâce à la réalité virtuelle, vous êtes transportés au pied du Wharf, sur un des ports du Bassin ou en haut d'une cabane d'observation à la réserve ornithologique du Teich : admirez la vue et partez à la recherche des pictogrammes (et non de Pokemons...) qui ornent le paysage ; chacun d'entre eux présente l'impact potentiel des micropolluants dans notre milieu ainsi que les actions des différents pôles du SIBA (Figure 7).



Fig.6. Le « SIBA à 360° » en action.



Fig.7. Paysages et pictogrammes du SIBA en 360°.

Les HAP comment y échapper

Afin de répondre aux interrogations de la profession ostréicole face à la mise en évidence par Ifremer d'une concentration en HAP dans les huîtres du Bassin plus haute que la moyenne nationale, le SIBA a souhaité faire un focus sur ces molécules. Les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) sont des molécules ubiquistes dégagées essentiellement lors de combustions (moteurs, feux de bois, etc.). Certaines de ces molécules lorsqu'elles sont présentes en grandes quantités dans les eaux, sont susceptibles de perturber le cycle de reproduction des organismes aquatiques.

La première étape de ce focus visait en 2015 à mettre en cohérence et à synthétiser l'ensemble de données scientifiques produites sur la quantification de la présence des HAP dans le Bassin d'Arcachon, que cela soit au niveau des huîtres, du sédiment ou des eaux. Par la suite, un travail de collecte de données concernant les sources d'émission et leurs évolutions dans le temps a été entamé. Cette étape réalisée en 2016 a permis de montrer que le territoire du SIBA se rapprochait, en termes d'émission de HAP de la signature nationale avec une prépondérance des émissions dues au chauffage au bois. Cependant, il reste à faire préciser la proportion de ces émissions qui retombent effectivement dans les eaux du Bassin et leur impact sur la qualité de l'eau.

Suite à ces travaux sur les sources de HAP, le SIBA a lancé sur son site internet un jeu « les HAP comment y échapper » permettant à chacun de calculer en ligne ses émissions et donnant des pistes pour les réduire (Figure 8).

La semaine sans pesticide

La sensibilisation des plus jeunes aux risques liés à l'utilisation des pesticides a été reconduite en 2016 lors de la semaine sans pesticide. Dans le cadre du REPAR, un partenariat avec la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon permet à 18 classes de CM1 et CM2 autour du Bassin de bénéficier d'une intervention de 3h sous forme d'expériences et de jeux sur le thème des pesticides au jardin (Figure 9).

LA GESTION DES POPULATIONS DE SPARTINE ANGLAISE SUR LE LITTORAL DU BASSIN D'ARCACHON

Plusieurs espèces de spartines sont présentes sur le Bassin d'Arcachon, dont *Spartina maritima*, espèce indigène. Si les spartines peuvent jouer un rôle important dans la protection du littoral contre l'érosion et les risques de submersion, la spartine anglaise (*Spartina anglica*), de par son caractère invasif tend à coloniser massivement la partie haute des vasières. Les élus de la Commission Environnement du SIBA se sont mobilisés au sujet de l'expansion, sur le littoral du Bassin d'Arcachon, de la spartine anglaise.

Ainsi, au printemps 2016, le SIBA a lancé la réalisation d'une étude comprenant :

- Une cartographie des différentes espèces de spartines présentes sur l'ensemble du littoral du Bassin d'Arcachon (Figure 10) ;
- La comparaison entre cette cartographie et les états des lieux précédents, et ce afin de prioriser les secteurs montrant une forte dynamique d'expansion, en vue d'actions de gestion ;



Fig.8. Calculateur d'émissions de HAP en ligne sur le site internet du SIBA.



Fig.9. Animation dans les classes pour la semaine sans pesticide

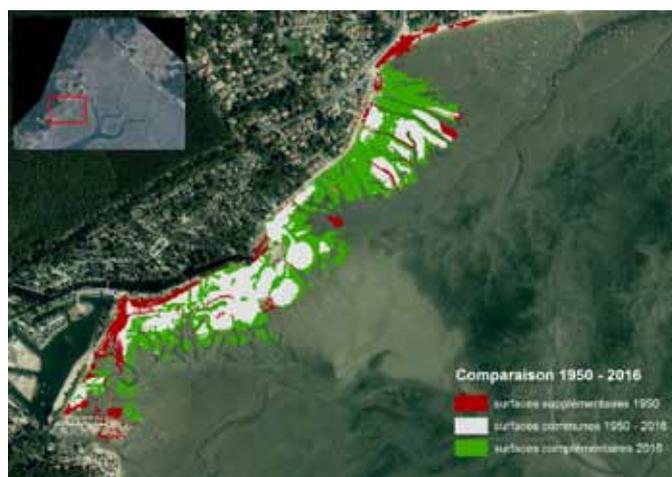


Fig.10. Extrait de la cartographie sur l'évolution des populations de spartines.

• La réalisation d'une méthodologie et de fiches de suivi pour les éventuels chantiers d'arrachage qui seront réalisés par la suite. Les documents finaux sont attendus pour juin 2017. A partir des conclusions de cette

étude, un dossier d'autorisation sera réalisé pour la mise en œuvre de travaux d'arrachage dès l'automne 2017, dans le respect des préconisations du guide de bonnes pratiques réalisées.

CHAPITRE IV : POLE PROMOTION TOURISTIQUE

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 DÉCEMBRE 2016

Les dispositions réglementaires liées à la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et au code du tourisme imposent au SIBA d'adapter les statuts du Syndicat lesquels prévoient, parmi les compétences exercées, une compétence dénommée « LE TOURISME ».

Par ailleurs, les actions de promotion de la destination Bassin d'Arcachon doivent également évoluer vers le développement d'une attractivité maîtrisée du territoire en cohérence d'une part, avec les actions de développement économique exercées par les EPCI et par BA2E et d'autre part, avec le plan de gestion en cours d'élaboration du PNMB.

La compétence « LE TOURISME » devient donc la compétence « LA PROMOTION DU BASSIN D'ARCACHON » définie comme suit :

* ACTIONS

- De promotion de l'ensemble du Bassin d'Arcachon pour en valoriser l'image
- De développement de la notoriété et de l'attractivité du territoire par des actions de communication et de coordination avec les acteurs institutionnels et les filières professionnelles
- De réalisation d'événements inter-communaux
- D'études et enquêtes aux fins de mieux connaître l'état de l'offre et de la demande en matière de développement touristique du territoire
- De soutien à la professionnalisation : actions, à l'échelle du territoire, de valorisation et d'harmonisation de l'accueil sur le Bassin

* **CONTRACTUALISATION** avec l'Etat, la Région, le Département et autres entités, d'actions concourant à développer l'attractivité du Bassin

D'UNE CULTURE DE DESTINATION TOURISTIQUE... À UNE DÉMARCHE DE MARKETING TERRITORIAL !

Jusqu'en 2015, le SIBA assurait la promotion touristique du « Bassin d'Arcachon » en animant une stratégie de marque de destination autour de la promesse des « **Vraies Vacances** ».

En 2015, les élus du SIBA ont décidé d'élaborer une **stratégie d'attractivité** afin d'élargir la promotion du territoire à l'ensemble des acteurs économiques et ainsi passer **D'UNE CULTURE DE DESTINATION TOURISTIQUE... À UNE DÉMARCHE DE MARKETING TERRITORIAL**.

Une démarche à 360° qui va permettre à tous les acteurs du Bassin, quel que soit leur activité, d'utiliser **INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT** une marque de territoire partagée « Bassin d'Arcachon ».

Ainsi, au-delà des missions de promotion touristique énumérées ci-dessous, l'année 2016 a été consacrée à l'élaboration de cette stratégie de marque territoriale.



L'industrie touristique sur le Bassin injecte, chaque année dans l'économie locale, plus de 475 millions d'euros (source INSEE). Pour entretenir la réputation de la destination « Bassin d'Arcachon », le Syndicat anime un plan d'actions de promotion au travers des axes suivants :

A • UNE COMMUNICATION PUBLICITAIRE autour de la promesse « de vraies vacances » sur le Bassin d'Arcachon ; déployée sur les médias de presse écrite, radio et internet.

B • UNE COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE au travers de la réalisation de supports de promotion qui vient justifier la promesse des **Vraies Vacances**,

Mais une communication touristique ne peut se concevoir sans une politique globale de communication partant de l'interne. Sur le Bassin d'Arcachon, nous l'appelons « l'Esprit Bassin ».

Cette culture de destination s'anime autour de plusieurs actions :

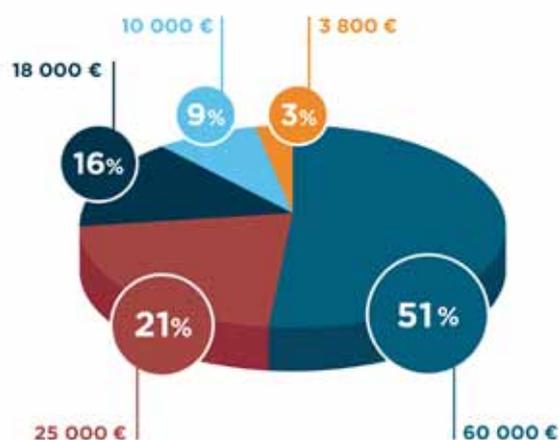
C • DES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PROFESSIONNALISATION en vue de parfaire l'accueil

D • L'ANIMATION NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE qui découle d'une stratégie alliant visibilité multicanal et coordination de projets structurants.

A. COMMUNICATION PUBLICITAIRE

OBJECTIF : POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE LA PROMESSE DES VRAIES VACANCES

En 2016, le SIBA a ainsi mené, à hauteur de 116 800 € TTC, une campagne de promotion par les canaux de communication suivants : digital, presse écrite et affichage aéroport.



Plan média 2016

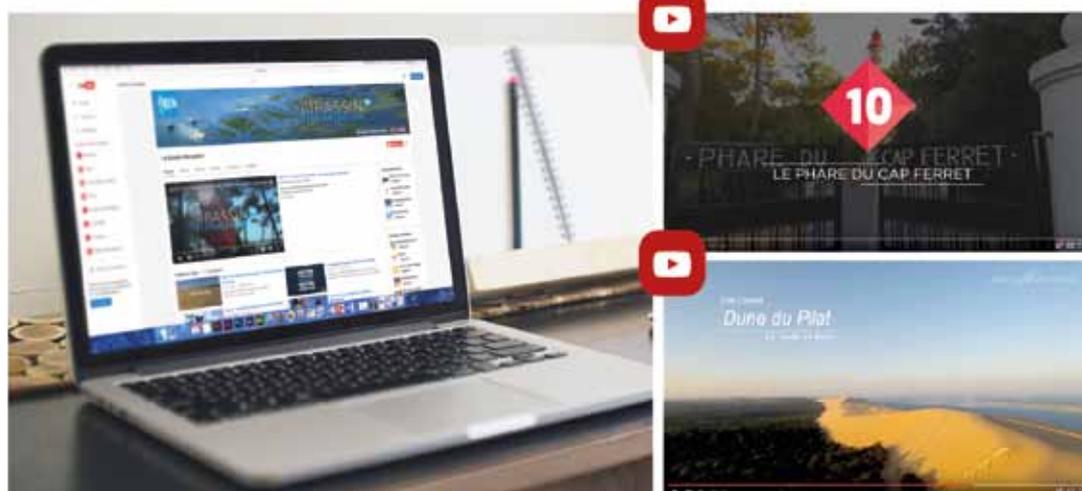
- Digital - Web
- Presse écrite
- Affichage permanent Aéroport de Bordeaux
- Campagne promotion applications smartphones & Google AdWords
- Chaîne TV hôtelière & campings Gironde

1. Campagne digitale sur Internet, à l'échelle nationale

« Communication de contenus » sur les cibles CSP+, où nous présenterons « des expériences de Vraies Vacances » sur le Bassin (à partir des vidéos existantes).

Pour être efficace, au vue du budget, le média privilégié en 2016 a été le digital via une campagne sur des sites WEB d'informations, voyages et sites d'avis.

Le format proposé est le NATIVE : un format publicitaire qui s'intègre au contenu rédactionnel : moins intrusif que les bannières ou le pop up.



Intérêts :

- Achat quantifié (traçage précis des résultats, des cibles touchées)
- Média dynamique et porteur d'images de par les sites d'achats choisis

2. Par voie d'achats d'espaces dans les médias de presse écrite

En vue de capitaliser sur la campagne digitale, l'investissement portant sur l'achat d'espaces publicitaires dans les médias de presse écrite a été dédié aux supports suivants, sélectionnés en fonction de la cible de clientèle et de la zone de chalandise :

- Air France Magazine (418 596 exemplaires, 962 000 audience)
- Guide touristique de l'Office de Tourisme de Bordeaux (160 000 exemplaires en 4 langues)
- DIARIO VASCO et DIARIO DE NAVARRA, hebdomadaire espagnol (dans le supplément

Aquitaine) (185 000 exemplaires)

- Ze Guide (guide pratique, 60 000 exemplaires 2 éditions 1 sur le Sud Bassin et l'autre sur le Nord Bassin)

L'achat d'espaces dans les médias de presse écrite en 2016 s'est élevé à 21 570 € TTC.



3. Par voie d'affichage à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac

Une présence forte en affichage permanent à l'Aéroport de Bordeaux dans le hall B (Air France Orly, Roissy, Marseille - salle d'embarquement - 1 800 000 passagers) ; affichage conforté par une diffusion de nos spots promotionnels « Vraies vacances » derrière le comptoir central du Hall B : l'Ostrea.

Un budget de 20 400 €TTC a été dédié à l'affichage à l'aéroport.



4. Par une campagne de promotion de l'application tourisme & Google Adwords

Une double campagne de notoriété sur Facebook a été mise en place, visant à promouvoir le téléchargement de l'application Bassin d'Arcachon auprès des habitants.

Cette campagne s'est articulée autour de deux ciblages spécifiques, restreints aux habitants du Bassin d'Arcachon :

- l'un à destination des utilisateurs mobiles d'Android avec lien vers le téléchargement de l'application sur Google Play (portée potentielle 23 000 personnes)
- l'autre à destination des utilisateurs mobiles d'iOS, avec lien vers le téléchargement de l'application sur l'Apple Store (portée potentielle 21 000 personnes)

Mais aussi une campagne universelle de promotion d'application Google AdWords sur l'ensemble du réseau Google.

Un budget de 4 320 €TTC a été dédié à cette campagne mobile.

5. Par voie d'achats d'espaces dans les chambres d'hôtels et les campings de Gironde : spots promotionnels diffusés sur TV Tourism

Le SIBA a également poursuivi la diffusion de 4 spots promotionnels de 25 sec, dans 4 661 chambres d'hôtels 3*** et 4**** du département et près de 4 723 emplacements de camping.

> Impact annuel :

665 317 clients hôteliers regardent Tourism TV durant leur séjour.

Un budget de 3 800 € TTC a été dédié à la diffusion de ces spots.

B. COMMUNICATION OPERATIONNELLE

Une communication opérationnelle qui vient justifier la promesse avec :

- la réalisation de supports de promotion : guide touristique en 4 langues, carte des déplacements, portail Internet, application smartphone, réseaux sociaux...
- la gestion et la coordination des accueils et voyages de presse.

LES SUPPORTS DE PROMOTION DE LA DESTINATION (PRINT & VIDÉO)

L'ensemble de la profession est associé à la conception des supports guide et carte des déplacements. Pour la réalisation de l'ensemble des supports de promotion, le SIBA a engagé un budget de 67 600 € TTC.



1. Le guide touristique « Destination Bassin d'Arcachon » et le flyer « Une semaine sur le Bassin »

Le guide constitue le support officiel de la destination. Il est publié en 120 000 exemplaires (guide générique + supplément hébergements + supplément loisirs & activités) et en 4 langues.

Nouveauté 2016 : Contenu intégralement repensé dans l'idée de partager des expériences de Vraies Vacances, des bons plans et conseils avisés !

140 000 flyers « Une semaine sur le Bassin » ont été édités et distribués à l'ensemble des professionnels du tourisme du territoire, notamment les locations saisonnières.

2. La carte des déplacements du Bassin d'Arcachon

En complément du guide, la carte des déplacements est éditée en 200 000 exemplaires et présente :

- au verso la **carte touristique** avec la localisation des sites et équipements majeurs et les **différents modes de transport** (maritime, routier, ferroviaire)
- au recto, la **carte des pistes cyclables** avec une présentation détaillée du réseau par commune.

Nouveauté 2016 : format de la carte repensé (encore plus « pocket » avec intégration du tableau des distances entre les communes)

3. 10 idées balades « Sur le chemin des Vraies Vacances »

Nouveauté 2016 : un petit livret qui nous éloigne des clichés et qui ressemble tellement à notre Bassin, celui que nous aimons, celui que nous avons envie de faire découvrir et de partager...

Le SIBA et les Offices de Tourisme, une même préoccupation : préserver nos espaces naturels et valoriser notre identité maritime. Avec toujours un même impératif : sensibiliser le public.

4. Les vidéos promotionnelles

En 2016, le SIBA a réalisé de nouvelles vidéos promotionnelles (les coins secrets du Bassin ; louez un bien labellisé Naturellement Bassin auprès de nos hôtes locaux, ...), décliné des vidéos existantes en format plus court (30 s) et réalisé des montages vidéo avec des images existantes (l'huître de Noël sur le Bassin, ...). En fin d'année, le SIBA a réalisé le nouveau spot TV du Bassin d'Arcachon pour une diffusion en 2017.

Les vidéos sont diffusées sur les sites Internet de la destination et des prestataires du territoire, les réseaux sociaux ainsi que les halls d'accueil des établissements touristiques et de l'aéroport Bordeaux-Mérignac.

Un budget de 26 000 € TTC a été dédié à la réalisation des vidéos promotionnelles en 2016.



5. Accueil et relations presse

Des accueils presse sont animés tout au long de l'année.

Nouveauté 2016 : réalisation d'un site Internet spécifique destiné à la presse www.bassin-arcachon-presse.com.

Ce dossier de presse numérique permet de valoriser l'ensemble de nos vidéos et répond aux demandes spécifiques des journalistes et surtout permet une actualisation en temps réel.

6. La prospection des marchés étrangers

Participation au Salon ITB Berlin

En partenariat avec l'Office de Tourisme de Bordeaux, le SIBA a participé à hauteur de 3 600 € TTC, au salon ITB Berlin (175 000 visiteurs), du 9 au 13 février 2016.

Participation à une mission de prospection en Chine en partenariat avec les Offices de Tourisme de Bordeaux et d'Arcachon

70 agences et TO ont été rencontrés à l'occasion des missions qui se sont déroulées en octobre 2014, novembre 2015 et octobre 2016. La prospection de marchés émergents est un investissement à long terme qui exige persévérance. Cette mission de prospection s'élève à 3 500 € TTC.

7. Le matériel promotionnel

Les poches, les cabas et les calendriers sont devenus les « incontournables » du SIBA ; ils sont largement diffusés auprès de la presse et des Offices de Tourisme.



C. ACTIONS DE SOUTIEN A LA PROFESSIONNALISATION

En vue de parfaire l'accueil « Esprit Bassin »

L'ANIMATION D'UN RESEAU SOCIAL PROFESSIONNEL « GOOGLE + » DES OFFICES DE TOURISME ET DU SIBA

Ce réseau social intranet professionnel est destiné exclusivement au personnel des Offices de Tourisme et du SIBA. Il s'appelle « Au Fil de l'OT » et est alimenté par les 50 conseillers en séjour des Offices de Tourisme du Bassin d'Arcachon : ils peuvent échanger des informations sur les bonnes pratiques, les bons plans, les partages d'expériences...

Nouveautés 2016 : ouverture du réseau aux partenaires institutionnels et aux équipements structurants : Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat, Réserve Ornithologique et Maison de l'Huitre (Phare du Cap Ferret déjà intégré).

Cet outil numérique a été conforté le 3 juin 2016 par

l'organisation d'un Pesca'Tour, temps d'échange privilégié entre professionnels du tourisme et de la mer.

Le Service Tourisme du SIBA met à disposition des organismes de tourisme et des collectivités, un espace professionnel sur le site www.bassin-arcachon.com.

Le SIBA met à disposition également une photothèque en ligne (200 sessions et 150 téléchargements). En 2016, un budget d'un montant de 1 300 € TTC a été consacré à l'hébergement de cette photothèque.

LA SENSIBILISATION AUX METIERS DE L'ACCUEIL

Le Service Tourisme du SIBA poursuit l'organisation de temps d'échange et de partage d'expériences autour de ce thème de l'accueil de nos hôtes, au cours de rencontres regroupant chaque filière :

- Commerçants de la Dune du Pilat
- Agences immobilières
- Police municipale
- Service Accueil des communes...

Ces ateliers sont l'occasion pour le SIBA de remettre le guide d'accueil des pros « l'ABC du Bassin » qui reprend les bons plans et tout ce qu'il faut savoir, commune par commune, pour parfaire l'accueil dans un « Esprit Bassin ».



LE RECRUTEMENT D'UN AMBASSADEUR DE LA DESTINATION BASSIN D'ARCACHON

De mai à août 2016, essentiellement en dehors des murs des Offices de Tourisme du Bassin d'Arcachon et du SIBA, sur les points stratégiques de fréquentation du territoire (gares, jetées d'embarquement des navettes maritimes, abords de sites touristiques majeurs), l'Ambassadeur participe au **pré-accueil du public**, en complément des actions menées par les Offices. Il améliore ainsi la prise en charge globale de la clientèle touristique.

Bienveillant à l'égard de nos voyageurs, il leur souhaite la bienvenue et répond à leurs nombreuses questions (comment faire le tour du Bassin à vélo, que faire avec de jeunes enfants...). Grâce aux outils proposés par le SIBA (guide, carte, application mobile...), les

voyageurs peuvent découvrir tous les secrets du Bassin ! En parallèle de cette mission, il rencontre également l'ensemble des professionnels du Bassin afin de les approvisionner en documentation touristique et de recueillir leurs sentiments sur la fréquentation estivale. Ce lien direct avec les professionnels du terrain permet de déployer et de conforter la culture de destination Esprit Bassin.



L'OPERATION GOOD MORNING SAISONNIERS : UN PROJET EXPERIMENTAL INNOVANT A DESTINATION DES SAISONNIERS SUR LE LITTORAL ATLANTIQUE, EN PARTENARIAT AVEC LA MOPA

Good Morning Saisonniers est une opération qui a pour but de booster et valoriser du personnel saisonnier dans le bon accueil des visiteurs en Nouvelle Aquitaine. Expérimentée du 1er juillet au 31 août 2016 sur le Bassin et d'autres stations tou-

ristiques, elle allie un système innovant de micro-learning et de bons plans à gagner.

Un dispositif de formation au service du projet : une formation ludique et régulière, sous forme de messages, quizz ou photos, qui a pour objectif

d'améliorer la relation clients afin de mieux répondre aux différentes demandes des visiteurs.

Cette opération est conçue sous forme de micro-learning, une formation d'apprentissage ludique avec des récompenses à

la clé : des bons plans hebdomadaires, des petits cadeaux réguliers ainsi qu'un grand tirage au sort en fin de saison pour gagner un objet numérique.

Le budget dédié à cette opération représente 3 500 € TTC.



LA RELANCE DE LA DEMARCHE QUALITE AUPRES DES PROPRIETAIRES « NATURELLEMENT BASSIN »

Le service d'Hygiène et de santé et le service Tourisme ont formé «un service qualité» qui est chargé d'attribuer la marque collective «Naturellement Bassin» aux propriétaires de logements meublés ou de chambres d'hôtes, qui en font la demande.

Dans ce cadre, le service qualité vérifie le respect des critères réglementaires relatifs à l'habitabilité des logements et émet un avis sur les critères identitaires propres au territoire, élaborés avec les Offices de Tourisme du Bassin.

Près de 125 biens sont aujourd'hui labellisés (+ 16 meublés & 4 chambres d'hôtes en 2016).

Actions de promotion 2016 autour de la refonte intégrale des supports de promotion du label (brochure et site Internet) :

- Distribution du nouveau document de promotion par voie postale et courrier électronique auprès des propriétaires non labellisés, non classés
 - Insertions presse dans Sud-Ouest et dans La Dépêche du Bassin (dans l'esprit d'Airbnb) incitant les propriétaires de biens à se rapprocher de leur Office de Tourisme.
- L'idée est de valoriser le rôle des Offices auprès des loueurs, qui proposent des services complémentaires aux agences de voyages en ligne telles qu'Abritel...

OT = conseil éclairé pour les loueurs, tiers de confiance, formateur, accueil local, développeur touristique local.

- Refonte intégrale du site Internet www.naturellement-bassin.fr pour proposer une nouvelle vitrine aux biens labellisés et une boîte à outils numérique afin que les prestataires puissent embellir et agrémenter leurs sites Internet et réseaux

sociaux. Enfin, le site web permet d'apporter des informations sur le label.

- Réalisation d'une vidéo pour illustrer la page d'accueil du site : « Louez un bien labellisé Naturellement Bassin auprès de nos hôtes locaux ».

Les insertions représentent un budget de 2 900 € TTC et la refonte du site web 14 000 € TTC.



L'ORGANISATION D'UN RDV ANNUEL DES ACTEURS DU TOURISME : LES 7ÈMES RENCONTRES PROFESSIONNELLES DU TOURISME

Le SIBA a organisé, le 8 mars 2016, au théâtre l'Olympia à Arcachon, les 7^{èmes} Rencontres du Tourisme, sous le format « Mag TV ».

Cette journée a réuni 850 professionnels du tourisme sur le thème « comment séduire notre clientèle touristique hors saison, autour d'une culture de destination commune ? ».

Durant 4h, chroniqueurs et invités se sont relayés afin de partager et d'échanger sur le sujet :

- Comment optimiser l'accueil de nos visiteurs
- Internet, toujours plus !
- Et si on parlait « boîte à outils ».

Une vidéo spécifique « Paroles d'OT » a été réalisée et diffusée pour valoriser le rôle des Offices de Tourisme auprès des prestataires touristiques.



D. ANIMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Le Service Tourisme du SIBA anime et coordonne l'animation numérique de la destination Bassin, en associant les Communes et les Offices de Tourisme du Bassin.

LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE DESTINATION

6 grands piliers essentiels :

- La campagne digitale
- La présence et la visibilité multicanal
- La création d'équipements et outils numériques
- L'animation et la gestion des réseaux sociaux
- La gestion de la e-réputation et la définition d'une stratégie de veille
- La production de contenus de qualité (photos, vidéos et éditorial) permettant d'alimenter les diverses campagnes, les sites Internet et réseaux sociaux.

En 2016, le Service a pris un nouveau tournant en produisant davantage de contenus et en utilisant le social média pour créer des histoires au service de la marque des « Vraies Vacances ». L'objectif est de partager avec notre communauté en créant du lien avec nos voyageurs. Nous utilisons également le contenu produit par les blogueurs et les voyageurs eux-mêmes pour exprimer notre image de marque sur les réseaux sociaux. Ainsi, le résultat obtenu en 2016 : la destination « Bassin d'Arcachon » a été classée

16^{ème} sur 381 destinations étudiées (Régions, Départements et Offices de Tourisme) en analysant les résultats sur les 5 plus grands réseaux sociaux mondiaux (Facebook, Twitter, Instagram, Pinterest et YouTube), d'après les résultats de l'étude de l'agence « We Like Travel ».

Enfin en 2016, la page Facebook « Bassin d'Arcachon Tourisme » a été classée 2^{ème} des pages Facebook touristiques de plus de 20 000 fans (sur 267 destinations étudiées), sur le critère de l'engagement des fans.

L'année 2016 sur les principaux réseaux sociaux :
 Facebook : 38 000 fans
 Twitter : 4 900 abonnés
 YouTube : 370 000 visualisations de vidéos
 Instagram : 5 300 fans



LA GESTION DE L'INFORMATION SUR INTERNET AVEC UNE VISIBILITE MULTICANAL

1. Le portail de la destination et le site Internet « Bassin d'Arcachon à vélo »

La consultation du site www.bassin-arcachon.com s'élève, en 2016, à 1 034 282 visites, soit 4 millions de pages vues, avec un pic de connexions au mois d'août. Les internautes restent en moyenne 5 min et consultent principalement les pages « marées », « campings » et « agenda ». Le site mobile comptabilise à lui seul 600 000 visites, soit plus de la moitié du nombre de visites du portail.

L'intégration de contenus et de vidéo expérientielles et la mise en place des bornes WiFi ont permis d'augmenter l'audience du portail, de gagner en lisibilité et de plonger l'internaute dans l'ambiance et le ressenti des « Vraies Vacances ».

Le site thématique « Le Bassin d'Arcachon à Vélo » permet de mettre en avant l'offre cyclotouristique de la destination. La consultation du site s'élève, en 2016, à 80 000 visites, soit 220 000 pages vues.



www.bassin-arcachon.com



www.bassin-arcachon-velo.com

2. L'application mobile « Bassin d'Arcachon »

Depuis sa mise en ligne : plus de 101 000 TELECHARGEMENTS, sur l'AppStore (iPhone, iPad et iPod) et sur le Google Play (téléphones et tablettes Android)

LA REALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE

1. Le déploiement d'un WiFi territorial pour un maillage numérique du territoire

En 2016, le SIBA a souhaité continuer de déployer, en partenariat avec ses Communes membres, une véritable stratégie numérique par la mise en œuvre d'un WiFi territorial homogène à l'échelle intercommunale et regrouper les bornes présentes sur le territoire dans un même groupe, le réseau WiFi_Bassin_Arcachon.

En complément des 70 points WiFi déjà installés depuis 2014 dans les lieux publics des 10 communes, le SIBA a équipé 10 sites supplémentaires ; le bilan est plus que positif : **350 000 connexions sur le réseau WiFi_Bassin_Arcachon** (soit + 76 % par rapport à 2015), dont 220 000 en reconnexions

automatiques. Sur juillet-août, on compte 176 000 connexions. Le budget relatif à l'installation des nouvelles bornes est de 23 000 € TTC pour l'année 2016. Afin d'accompagner le lancement de ce dispositif, une campagne de communication a été réalisée pour un montant de 11 150 € TTC : insertions presse et sur les arrières de bus Baïa, signalétique, outils de communication...

OBJECTIFS

- Offrir un accès Internet facile en un seul clic, gratuit et sécurisé aux vacanciers
- Permettre à la clientèle de rester connectée tout au long de son séjour, au même réseau, quelle que soit la commune (reconnexion automatique)



2. La centrale de gestion des disponibilités des hébergements touristiques

OBJECTIFS

- Centraliser les disponibilités du parc d'hébergements touristiques (hors campings) du Bassin d'Arcachon en utilisant la base de données SIRTACUI
- Informer de façon précise et exacte la clientèle touristique sur l'état des disponibilités en temps réel

Pour aller toujours plus loin dans la satisfaction client, le SIBA a réalisé en 2016 des évolutions technologiques d'une valeur de 1 620€ TTC (affichage automatique de « séjour X nuits » dans le moteur de recherche, réalisation d'un plan de taggage

pour connaître le nombre de pré-réservation, optimisation du widget des prestataires et des calendriers...).

En 2016, la consultation du site www.bassin-arcachon-disponibilités.com s'élève à 30 000 visites, soit 190 000 pages vues.

L'hébergement, la maintenance et les développements complémentaires représentent un budget de 6 500 € TTC.



E. UNE DEMARCHE DE MARKETING TERRITORIAL en cours d'élaboration

Depuis 2015, les élus du SIBA ont décidé d'aller plus loin dans le déploiement de la stratégie de marque « Bassin d'Arcachon ». L'idée est de tirer parti de l'attractivité touristique du Bassin d'Arcachon pour **déployer et transposer la marque à l'ensemble du secteur économique du territoire.**

Notre objectif commun est de mobiliser tous les acteurs du territoire pour élaborer et faire vivre une **stratégie d'attractivité non subie mais recherchée et souhaitée**, afin que l'avenir du Bassin se conjugue en harmonie entre les notions de « préservation », « développement » et « promotion ».

Le bilan d'attractivité et la définition du portait identitaire du territoire, ont été réalisés au dernier trimestre 2015.

Ce bilan, tant externe qu'interne, a permis d'amorcer l'élaboration d'une vision commune de la problématique du territoire et des enjeux associés.

Les enjeux ainsi définis et validés par tous, une ambition pour le territoire a été affichée qui a permis d'aboutir à la définition d'un positionnement stratégique :

1/ ce que nous sommes :

Nos valeurs, notre personnalité et nos attributs

2/ ce que nous voulons être :

notre ambition, notre positionnement et notre promesse de marque.

Cette étape s'est finalisée par la résiliation d'un « bloc marque », c'est-à-dire une bannière commune qui va nous permettre de rassembler les forces vives du territoire qui, comme nous, veulent afficher une ambition pour le territoire.

Le second semestre a également fait l'objet des actions suivantes :

- Organisation du lancement officiel de la marque (le 15 février 2017)
- Préparation des institution-

nels à l'arrivée d'une nouvelle marque en 2017

- Conception des outils de promotion de la marque (argumentaire commun, affiches, vidéos...) et de la campagne d'achat d'espaces de promotion de la marque

- Réalisation et adaptation graphique du code de marque sur les supports de promotion touristique 2017

- Enfin un reportage photographique d'une trentaine de professionnels du territoire a été orchestré afin d'illustrer les supports pressentis de la future marque (ex : site Internet, affichage...). Le reportage photo a représenté un budget de 10 000 € TTC.

Cette mission d'élaboration de la nouvelle stratégie de marque représente un budget global de 100 000 € TTC (solde de la tranche ferme et 2 tranches conditionnelles).

CHAPITRE V : POLE DE RESSOURCES NUMERIQUES

La gestion des territoires et les usages des citoyens créent une nécessité toujours croissante en données géographiques pertinentes. Que ce soit pour des besoins aussi divers que gérer un réseau d'assainissement des eaux usées, mesurer un risque d'inondation, aider à la navigation sur le bassin d'Arcachon, déclarer des travaux sur la voirie ou consulter les PLU communaux, l'omniprésence d'une information géographique de qualité se vérifie au quotidien.

Le SIBA est un important producteur et gestionnaire de données localisées. Au travers de son Pôle de Ressources Numériques, il administre, mutualise, produit et met à jour les données géographiques du territoire du Bassin d'Arcachon et, par convention, des communes de Mios et Marcheprime.

L'objectif premier du Pôle est d'améliorer la qualité et l'interopérabilité des données géographiques du territoire afin d'en faciliter l'utilisation par tous. Le développement des outils numériques autorise maintenant un partage et une appropriation simplifiés de la connaissance et de l'information territoriale par les élus, les agents communaux et les citoyens.

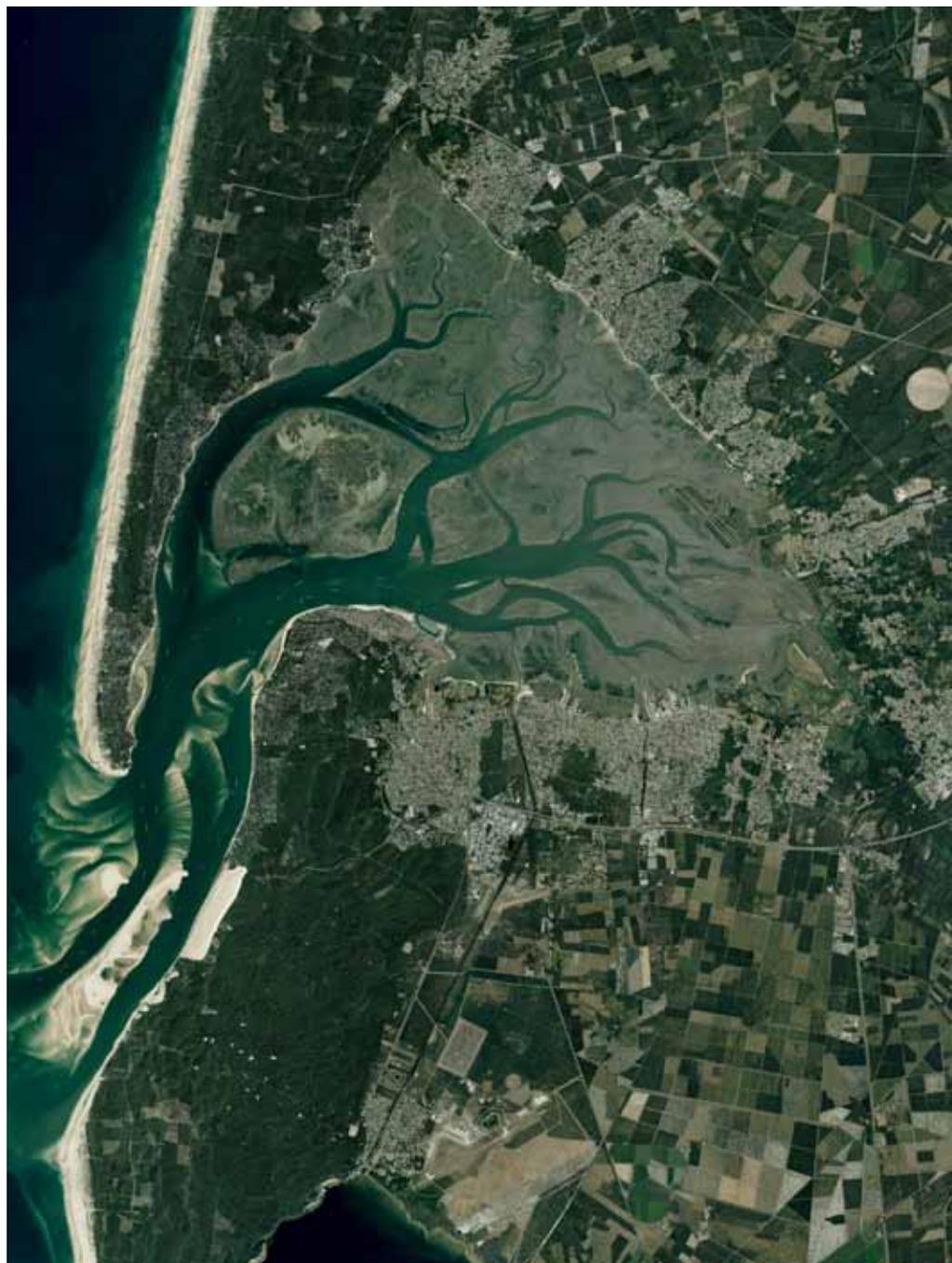
LES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES : UNE RESSOURCE CLÉ

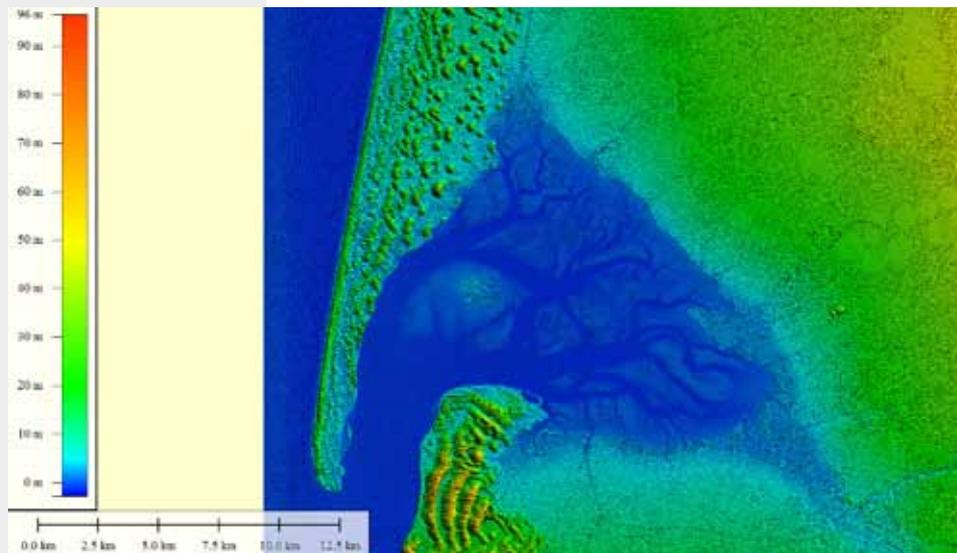
RÉFÉRENTIELS

Une part importante du travail du Pôle de Ressources Numériques du Syndicat est consacrée à la production et la mise à jour des données géographiques du territoire. La pertinence du SIG est subordonnée à la qualité des données et à leur mise à jour. C'est pourquoi, une nouvelle campagne d'orthophotoplans a été réalisée au cours de l'été 2016. A ces données dites « de référence » s'ajoute également la réalisation d'un MNT par technologie LiDAR sur l'ensemble du territoire.

1 270 km², soit le territoire entier du Bassin d'Arcachon complété des communes de Mios et Marcheprime, ont été photographiés lors de deux sessions de vol. Les images ont ensuite été corrigées des déformations dues au relief et à l'inclinaison de l'axe de prise de vue.

Ces orthophotographies, dont la précision du pixel est de 15 cm (20 cm en 2009 et 2012), ont été intégrées dans les applications SIG du SIBA afin d'être consultables par tous. Elles ont également été transmises aux communes et aux organismes partenaires du Syndicat dans l'objectif d'être utilisées comme référentiel cartographique ou comme outil de communication.





DONNÉES THÉMATIQUES

Le Pôle de Ressources Numériques donne la possibilité aux utilisateurs du SIG d'être autonomes dans la saisie des données métiers au travers de formations régulières et d'une diversification des outils SIG mis à disposition par le SIBA. Les données métiers venant enrichir la description cartographique du territoire sont saisies sur des tablettes tactiles en mode « terrain » ou sur des logiciels SIG « bureautiques ». Afin d'assurer la fiabilité des données (précision, informations attributaires et relations), des travaux de recalage et de mise à jour sont réalisés au

quotidien par l'équipe du Pôle sur des thématiques telles que l'assainissement des eaux usées et pluviales, le maritime, l'environnement, l'hygiène, l'urbanisme, ...

Le SIBA a poursuivi, en 2016, l'intégration des données provenant de gestionnaires réseaux ou de partenaires publics et privés (SDEEG, Véolia, Lyonnaise des Eaux, AGUR, GRDF, ERDF, Gironde Haut Débit, DGFIP, ...), permettant ainsi de fournir aux utilisateurs du SIG des informations riches et à jour. Les données externes sont mises à disposition du SIBA au travers de conventions d'échange de données.

Fin 2015, l'équipe du Pôle de Ressources Numériques

Un Modèle Numérique de Terrain (MNT) par technologie LIDAR aéroporté a également été réalisé au cours de l'été 2016. Celui-ci sera utilisé comme donnée de traitement par les services du Syndicat (Pluvial, Submersion Marine, environnement, ...) et par des organismes partenaires tels que le BRGM, le CEREMA, ...

Le montant global du marché, comprenant la réalisation et la fourniture d'une orthophotographie numérique couleur et d'un MNT réalisé par technologie LIDAR aéroporté, s'élève à 128 916 € TTC.

a été renforcée par l'arrivée d'un technicien spécialisé en assainissement des eaux usées, permettant ainsi d'apporter une connaissance métier dans le service, nécessaire à la bonne gestion des données (fiabilité, cohérence, pertinence, ...). Un travail approfondi de vérification et de consolidation des données eaux usées et pluviales (relations topologiques, sémantique, recalage des objets SIG, ...) a donc été réalisé en 2016. A ce contrôle de données s'ajoutent des travaux de diagnostics permanents permettant d'évaluer l'état de fonctionnement du réseau.

DIFFUSION DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Les récentes lois relatives à l'ouverture des données publiques, et notamment la loi Lemaire pour une République Numérique du 7 octobre 2016, ont pour objectif de développer

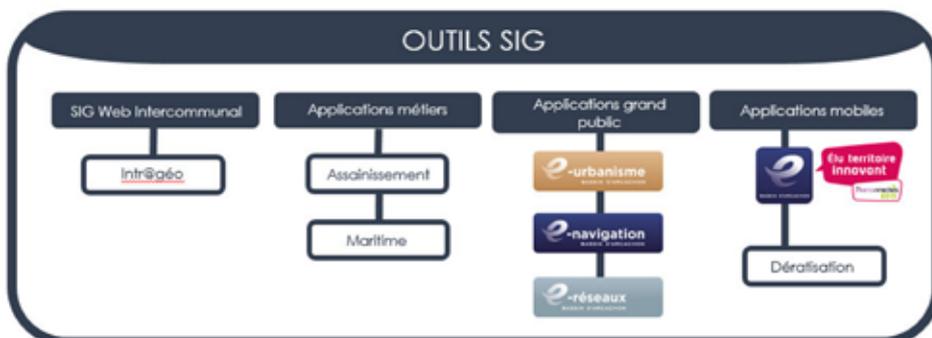
le partage et la réutilisation des données. On parle d'Open Data. Ce mouvement promeut et valorise les données qui peuvent être librement utilisées et redistribuées par quiconque

sans restriction juridique, financière et technique.

Un Modèle Numérique de Terrain (MNT) par technologie LIDAR aéroporté a également été réalisé au cours de l'été

2016. Celui-ci sera utilisé comme donnée de traitement par les services du Syndicat (Pluvial, Submersion Marine, environnement, ...) et par des organismes partenaires tels que le BRGM, le CEREMA, ...

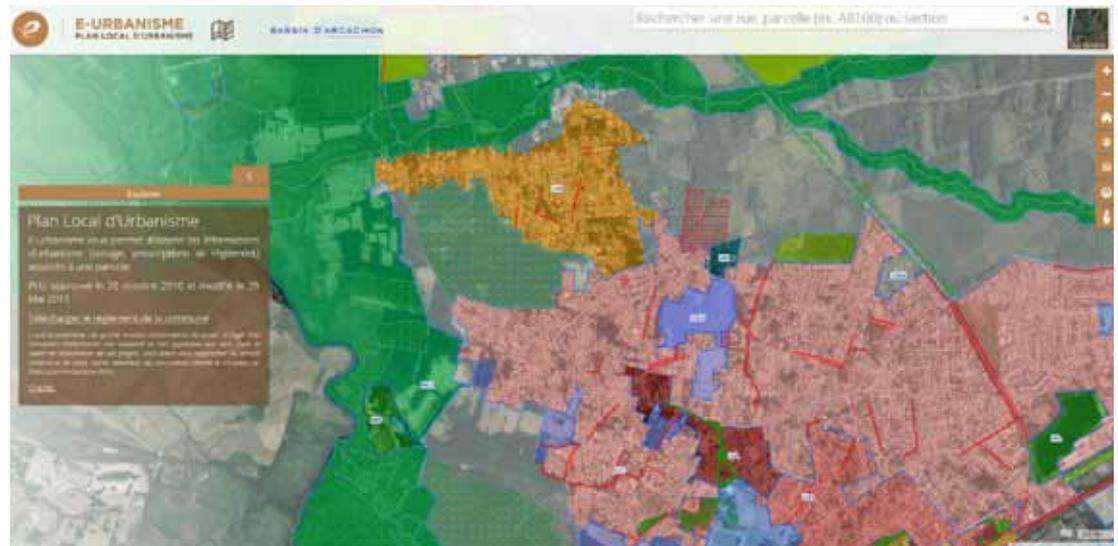
Le SIBA, dans un souci de totale transparence, mutualise et diffuse ses données géographiques depuis de nombreuses années. L'Open Data demande cependant d'aller au-delà d'une simple diffusion. Une réflexion sur la structuration des données, la mutualisation des outils et l'organisation des échanges entre acteurs sera donc nécessaire en 2017 pour répondre aux obligations réglementaires.



E-URBANISME

L'application grand public e-urbanisme a été migrée, en 2016, sous la technologie GÉO, permettant ainsi d'offrir de nouvelles fonctionnalités :

- le HTML5 responsive natif (ergonomie adaptée automatiquement en fonction du support de consultation - smartphone, tablette et PC),
- l'accès simplifié aux différentes thématiques,
- des fiches d'informations simplifiées.



E-RÉSEAUX

E-réseaux est une application permettant aux administrés des 10 communes du Bassin d'Arcachon de visualiser l'ensemble des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales.

En 2016, une fonctionnalité, utile à toute personne demandant un raccordement au réseau public d'assainissement des eaux usées, a été développée. Celle-ci permet, après une recherche de la localisation souhaitée, de positionner le regard de branchement et d'imprimer un plan de situation. Ces informations sont ensuite jointes à la fiche de demande de raccordement et transmises au service de l'assainissement pour examen de la faisabilité du projet.

E-NAVIGATION MOBILE

Depuis 2012, l'application mobile e-navigation permet aux touristes, plaisanciers locaux et professionnels de la mer de se géolocaliser précisément, de mieux se repérer dans le balisage et de naviguer ainsi en toute sécurité au milieu des chenaux, bancs de sable et parcs ostréicoles. La richesse d'informations présentes au sein de cet outil (informations pratiques, touristiques et réglementaires ainsi que la position GPS de l'embarcation) a été complétée en 2016 par l'affichage en temps réel de la vitesse de navigation en noeuds et l'amélioration de l'ergonomie. E-navigation mobile comptabilise 50 000 téléchargements, soit 13 000 de plus qu'en 2015, confirmant ainsi sa fiabilité et son utilité auprès des plaisanciers et des professionnels de la mer.



VALORISER LA DONNÉE

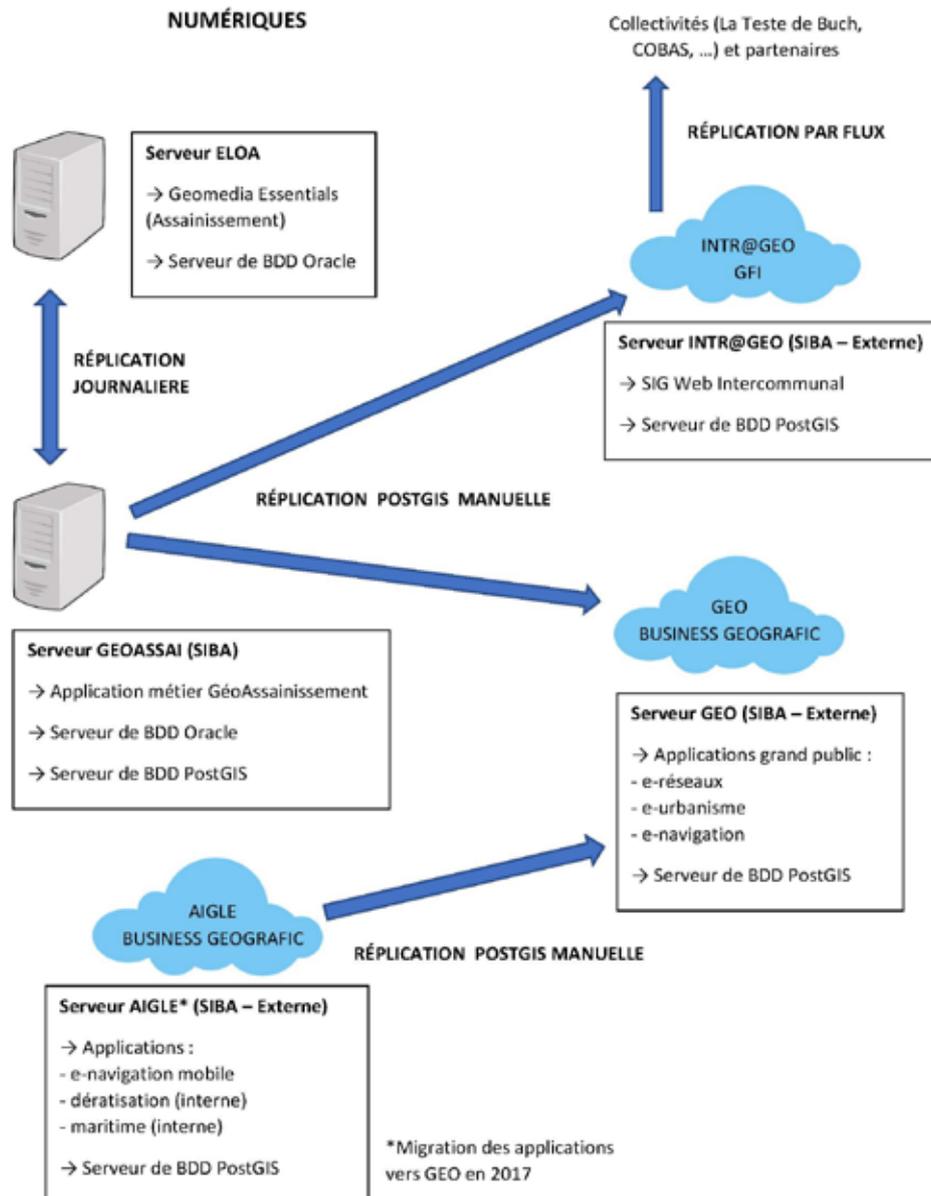
Une réflexion a été menée au cours de l'année 2016 dans l'objectif de valoriser dans une optique prospective les données géographiques du territoire et au travers de celles-ci le travail des agents du Syndicat. L'outil « Intergraph GéoAnalytics Dashboard » a été choisi pour répondre à cette demande. Cet outil, administré par le Pôle de Ressources Numériques, permet d'élaborer des statistiques et analyses via des indicateurs sur des thématiques aussi diverses que l'assainissement des eaux usées, le maritime, la dératisation, ... Chaque élément est dynamique et interactif, ce qui permet à l'utilisateur de naviguer facilement au travers des données représentées sous forme de diagrammes, cartes ou tableaux.



UNE GESTION QUOTIDIENNE

Le volume de données géographiques à gérer ainsi que la diversité des applications SIG mises à disposition nécessitent une administration quotidienne des bases de données et des serveurs internes ou externes hébergeant les informations et logiciels.

ARCHITECTURE SERVEURS, APPLICATIONS ET BASES DE DONNÉES SIG POLE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES



SYSTÈME D'INFORMATION ET GED

Le Pôle de Ressources Numériques assure également la gestion du système d'information syndical. Le service administre au quotidien, en collaboration avec une société d'infogérance, le parc informatique matériel (serveurs, postes de travail, système de sauvegarde, ...) et logiciel, afin de permettre aux agents des sites d'Arcachon et Biganos de travailler dans des conditions optimales.

EVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE SYNDICALE

Le volume de données informatiques augmentant de façon très significative ces dernières années, le SIBA a étudié la restructuration de son infrastructure informatique au cours de l'année 2016. En 2017, une nouvelle infrastructure sera donc mise en place afin de garantir la sécurité des données, leur sauvegarde et leur accès de façon fluide entre les deux sites syndicaux. Cette restructuration comprend :

- une nouvelle baie de disques de stockage (SAN) d'une capacité de 20 To utiles et sécurisés sur le site d'Arcachon,
- un nouveau serveur de virtualisation sur le site de Biganos,
- un stockage de grande capacité, sur le site de Biganos, dédié à la réplication de la production du site d'Arcachon (Plan de Reprise d'Activités (PRA) croisé),
- un croisement des sauvegardes entre les deux sites via la fibre optique.

GED

Un outil de gestion de documents, d'information et de travail collaboratif (GED, workflow, ...) a été mis en production en juin 2016 au sein des services du SIBA. Celui-ci répond, dans un premier temps, aux besoins d'enregistrement et de diffusion du courrier.

Après un travail approfondi de reprise de données d'urbanisme et de paramétrage du logiciel pour répondre aux besoins des utilisateurs, cet outil va permettre, en 2017, de gérer

l'instruction de l'urbanisme pour l'assainissement et l'hygiène, la gestion des demandes de raccordement au réseau public d'assainissement des eaux usées et le recouvrement de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Valoriser, mutualiser, et diffuser l'information géographique du territoire sont les missions quotidiennes du Pôle de Ressources Numériques. L'évolution de la réglementation dans ce domaine va conduire le SIBA à continuer à répondre rapidement aux enjeux de partage, de rationalisation (au travers, par exemple, de la mise en oeuvre, actuellement à l'étude, d'un Plan de corps de rue simplifié - PCRS) et d'accessibilité (Open Data) des données.

C'est le défi des prochaines années : sachons le relever !

CHAPITRE VI : HYGIÈNE ET SANTÉ PUBLIQUE

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé (SIHS) est chargé, sous l'autorité du Président du SIBA et au nom de l'Etat, de l'application de dispositions relatives à la protection de la santé publique. Il exerce une surveillance administrative et technique des règles d'hygiène dans les 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon, il a un rôle de prévention et de protection de la santé publique.

Pour cela, le Service d'hygiène et de santé exerce les compétences de l'Etat en matière d'Hygiène et de Santé publique par délégation du Ministère de la Santé. Ces attributions lui ont été confiées dans le cadre d'un protocole d'accord établi entre le SIBA et l'Agence Régionale de Santé, le dernier datant du 16 juin 2008 et concernant le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène.

Par ailleurs, depuis sa création en 1975, le Service d'hygiène et de santé permet également de répondre aux différentes problématiques en matière d'hygiène publique soulevées par la coexistence des objectifs du SIBA, à savoir : maintenir l'intégrité du bassin, la qualité de l'environnement et la qualité de vie.

En effet, préserver la qualité des espaces naturels, maintenir et développer l'activité humaine liée à la mer, en particulier l'ostréiculture, créer les infrastructures et les équipements destinés à favoriser le tourisme, tels ont toujours été les enjeux soutenus par le SIBA.

Le Service d'hygiène et de santé a ainsi joué un rôle continu et actif de contrôle et de surveillance du milieu naturel. Il a procédé au contrôle des raccordements au

réseau public d'assainissement des eaux usées qui a été développé dès 1967. Il a initié et mis en oeuvre, dès les années 80, les obligations de gestion des eaux pluviales à la parcelle : en obligeant toute construction nouvelle à infiltrer les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées afin de limiter les impacts sur la qualité des eaux du Bassin. Il a développé des programmes de contrôle de la qualité des eaux du milieu naturel et des baignades.

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé rassemble ainsi une diversité de missions dont certaines rendues obligatoires par la loi, et d'autres à l'initiative du SIBA. Ces missions de santé publique s'adressent à tous les habitants des 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon.

Service Intercommunal d'hygiène et de santé - SIBA

16 allée Corrigan

CS 40002

33311 Arcachon Cedex

service.hygiene@siba-bassin-arcachon.fr

05 57 52 74 74

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi

de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

1 • L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Le Service d'hygiène et de santé procède au contrôle régulier des lieux où sont commercialisées des denrées alimentaires (restaurants, marchés, établissement de vente à emporter, restauration collective dans les centres de vacances et les camps sous tentes ...). Ces établissements peuvent également être contrôlés par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

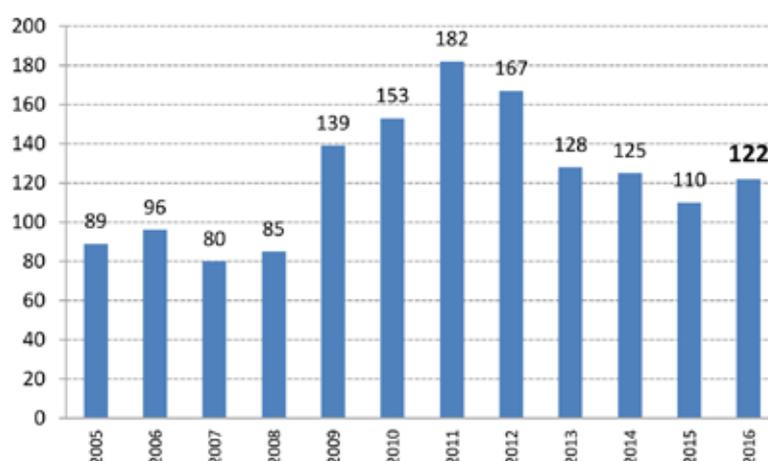
Les contrôles respectent une procédure stricte et portent sur l'aménagement des locaux (leur agencement, la nature des revêtements, les modalités d'assainissement, les conditions de stockage des ordures...), la tenue du matériel (présence suffisante de lave-mains réglementaires, d'éviers, de siphons de sols, d'enceintes froides, de cellule de refroidissement rapide, d'écrans de protection

amovibles aux fenêtres et autres équipements divers...), le respect des règles d'hygiène alimentaire (méthodes pour le contrôle de la réception des denrées, maîtrise des températures, traçabilité des produits, nettoyage et désinfection, conservation des préparations, formation du personnel..).

Après chaque visite de contrôle, un rapport est adressé aux intéressés afin de détailler les mesures correctives qui sont éventuellement à mettre en oeuvre pour améliorer le niveau de sécurité sanitaire de l'établissement. En cas de manquement grave aux règles d'hygiène, le Service d'hygiène et de santé se rapproche des services de l'Etat pour arrêter les mesures coercitives à engager qui peuvent aller jusqu'à la fermeture de l'établissement.



**Hygiène alimentaire :
nombre de sites contrôlés**



Au cours de l'année 2016, 122 interventions de contrôle ont été effectuées, réparties comme suit :

- 87 établissements de restauration traditionnelle ;
- 14 établissements de restauration rapide ;
- 16 établissements alimentaires de vente à emporter ;

- 5 contrevisites dans des établissements de restauration traditionnelle.

Depuis 2009, le Service d'hygiène et de santé a accentué la fréquence de contrôle des commerces alimentaires et s'est fixé pour objectif de contrôler chaque établissement tous les 4 ans. Chaque année, ce sont ainsi environ 120 établissements qui sont contrôlés.

18 demandes de permis de construire concernant la création de commerces alimentaires ont été instruites par le Service d'hygiène et de santé. Dans ce cadre, le Service d'hygiène et de santé participe aux visites effectuées dans le cadre de la commission de sécurité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) et de la Sous-Préfecture chargée du Bassin d'Arcachon.

Au total, 14 établissements ont été visités au cours des 12 commissions de sécurité dont 5 de restauration sociale, 6 restaurants, 1 superette, 1 supermarché et 1 fête populaire.

La présence du Service d'Hygiène et de santé dans ces commissions permet de veiller à ce que l'application de la réglementation sur la sécurité incendie et celle sur la sécurité alimentaire ne soit pas contradictoire. Elle permet également d'exercer une surveillance sanitaire.

2 • L'HYGIÈNE DE L'HABITAT

En matière d'hygiène de l'habitat, le maire dispose d'un pouvoir de police générale qu'il détient du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2212-1 et L 2221-2). Il peut également s'appuyer sur le Règlement Sanitaire Départemental. Le Service d'hygiène et de santé constitue pour le maire un appui technique.

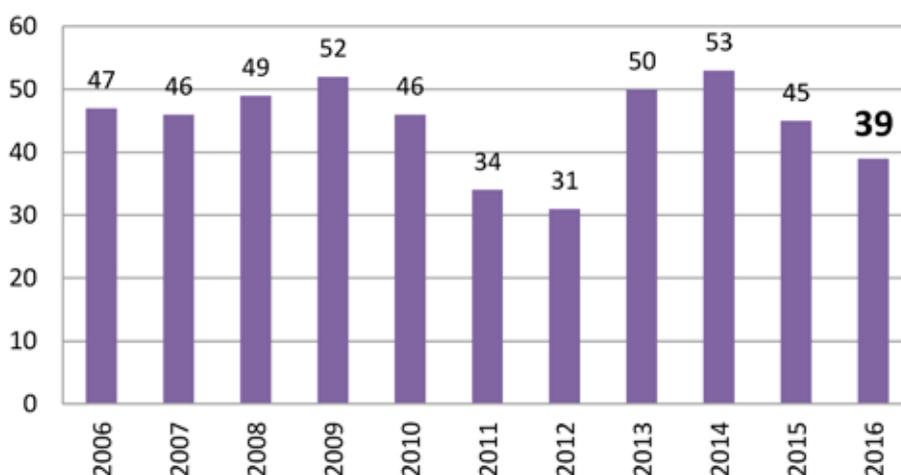
Dans un but de protection de la santé des occupants d'un immeuble insalubre, le Code de la Santé Publique prévoit des procédures de déclaration d'insalubrité, instruites par le Service d'hygiène et de santé, sous l'autorité du Préfet (article L 1331 du Code de la Santé Publique). Dans ce cadre, le Préfet, sur avis du Conseil

Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), peut prendre un arrêté d'insalubrité avec interdiction définitive de l'habiter.

Le Service d'hygiène et de santé intervient également pour établir des rapports d'inspection relatifs à l'état sanitaire des logements.

L'insalubrité d'un immeuble ou d'un logement est un état le rendant impropre à l'habitation. Cet état est mesuré selon la présence ou l'absence d'un ensemble de critères : desserte, étanchéité, chauffage, protection contre la chaleur, le froid, le bruit extérieur, distribution de fluides, équipements sanitaires, aération et ventilation.

Hygiène de l'habitat : nombre de plaintes



Alors que le nombre de plaintes en matière d'hygiène de l'habitat avait significativement baissé de 2009 à 2012, il a fortement augmenté en 2013 et 2014.

La création du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat

Indigne en 2012 a généré une dynamique auprès des différents acteurs œuvrant dans le domaine de l'habitat. Celle-ci explique probablement cette augmentation du nombre de plaintes sur le Bassin d'Arcachon, même si celui-ci tend à baisser depuis 2014.

A noter également que le Service d'hygiène et de santé est saisi par des offices notariaux dans le cadre de cessions immobilières afin d'indiquer si l'immeuble vendu est frappé d'insalubrité. Plus de 500 demandes sont ainsi instruites chaque année.

3 • L'URBANISME

Le Service d'hygiène et de santé instruit les différentes demandes d'urbanisme au titre de l'hygiène de l'habitat, de l'assainissement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales. Dans ce cadre, il conseille les différents porteurs de projets le plus en amont possible.

Ensuite, le Service d'hygiène et de santé assure le contrôle

de conformité d'ouvrages réalisés en matière de gestion des eaux usées et des eaux pluviales. Ainsi, les opérations les plus importantes et les plus sensibles, soit une centaine chaque année, font l'objet d'un suivi attentif des travaux ce qui implique la participation à plus de 500 réunions de chantier.

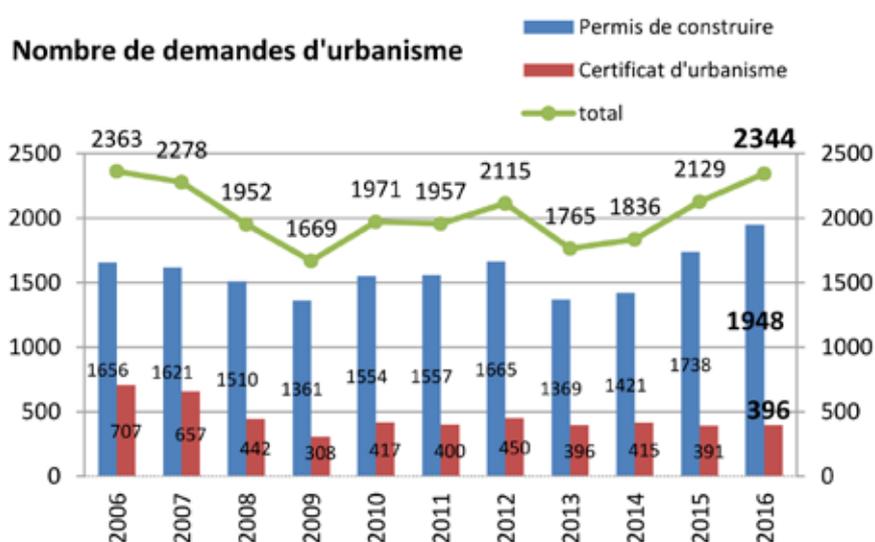
En 2016, le nombre de demandes d'urbanisme (permis de construire et certificats d'urbanisme) s'élève à 2 344, en forte augmentation depuis 2013.

La décomposition des 1 948 demandes de permis de construire est la suivante :

- 969 demandes concernaient des habitations nouvelles,

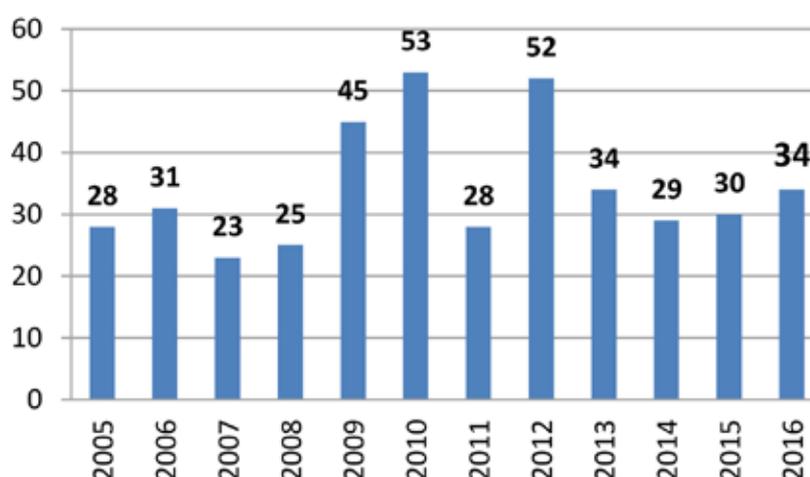
susceptibles de générer près de 2 340 logements si tous les projets instruits devaient se concrétiser,

- 979 demandes concernaient des extensions d'habitations, des commerces, des surfaces artisanales et des déclarations préalables de travaux.



En 2016, le nombre de permis d'aménager s'élève à 34 unités.

Nombre de demandes de permis d'aménager



4 • LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Le bruit est une problématique de santé publique, pouvant porter atteinte à la qualité de vie quotidienne des citoyens.

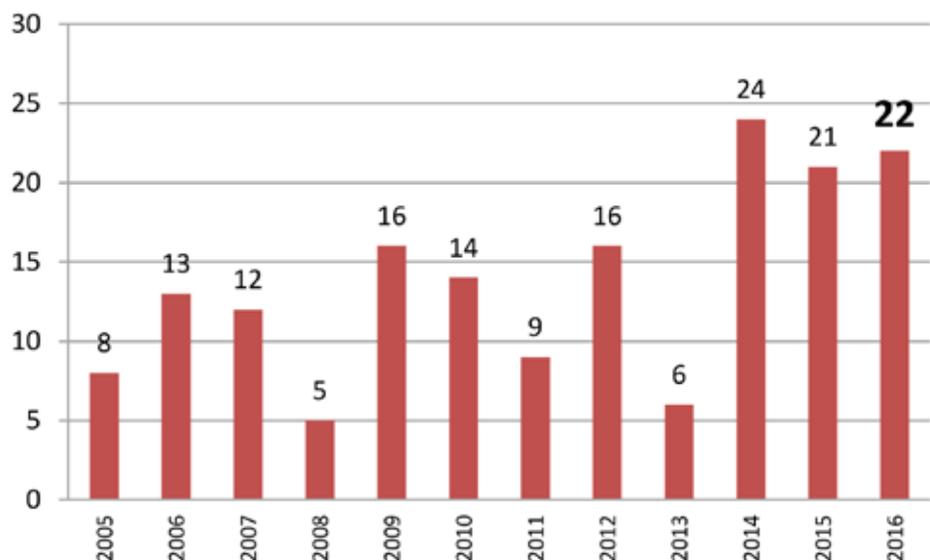
Selon l'article R. 1334-31 du Code de la Santé Publique, « Aucun bruit particulier ne doit, par **sa durée, sa répétition ou son intensité**, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé [...] ».

La notion de **bruits de voisinage** dépasse la signification courante se limitant aux bruits produits par les « voisins ». Le Code de la santé publique donne une définition a contrario des bruits de voisinage. Il s'agit de tous les bruits ne faisant pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ce code distingue **trois catégories** de bruits de voisinage : les bruits liés au comportement, les bruits provenant des activités

industrielles ou commerciales, les bruits de chantier.

Le nombre de plaintes pour nuisance sonore est très variable d'une année sur l'autre. Il dépend de plusieurs paramètres dont la création ou suppression de certaines activités à l'origine des plaintes. En 2016, 22 plaintes ont été instruites par le Service d'hygiène et de santé, ce qui représente un nombre important au regard des années passées.

Nuisances sonores : nombre de plaintes



Le Service d'hygiène et de Santé instruit toutes les demandes qui nécessitent une mesure de bruit pour caractériser la nuisance. Cette mesure de bruit est alors réalisée par le Service d'hygiène et de santé et permet de comparer le niveau sonore produit par l'installation

en cause et le niveau sonore résiduel (sans le bruit de l'installation). La mesure de bruit caractérise ainsi cette différence de bruit, appelée émergence, et vérifie si elle est conforme aux limites réglementaires.

Les nuisances concernées qui nécessitent une mesure de

bruit et qui sont instruites par le Service d'hygiène et de santé sont issues :

- **des activités industrielles ou commerciales ;**
- **des lieux diffusant de la musique amplifiée à titre habituel (discothèque, etc.).**

5 • LA LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

5.A • LA DÉRATISATION DES LIEUX PUBLICS

Afin de réguler la population de rats au voisinage direct des populations, le Service d'hygiène et de santé procède, chaque année, à plusieurs campagnes de dératisation de lieux publics et de bâtiments communaux. Ces interventions sont réalisées par une société spécialisée, elles

concernent l'ensemble du territoire du SIBA et **uniquement le domaine public**. En parallèle et tout au long de l'année, le Service d'hygiène et de santé assure des interventions ponctuelles suivant les plaintes ou les signalements reçus.

La pose des appâts empoisonnés

se fait à l'intérieur de postes sécurisés et numérotés ce qui permet de garantir la non-dispersion des matières actives et la protection des espèces non ciblées.

Ensuite, pour les particuliers, le Service d'hygiène et de santé distribue des sachets de

rodenticides. Cette distribution a lieu dans les locaux du SIBA à Biganos et à Arcachon par du personnel spécialement formé à cette tâche afin qu'une réponse et des conseils adaptés soient formulés. Une notice de bon usage est délivrée en même temps que le rodenticide.

5.B • LA DÉMOUSTICATION

La lutte contre les moustiques est une mission de service public encadrée par la législation et relevant de la compétence des départements avec un financement bi-partite pour les communes concernées. Un arrêté Préfectoral annuel

désigne l'opérateur public habilité, l'EID (Etablissement Public Interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique) et détermine la zone de lutte contre les moustiques et les modalités d'opération.

Le SIBA participe aux dépenses

de démoustication. Le Service d'hygiène et de santé est en contact permanent avec les techniciens de l'EID.

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est un petit moustique noir rayé et blanc, originaire d'Asie du Sud-est. S'il

peut être vecteur potentiel de maladie (dengue et chikungunya) outre-mer et en zones tropicales, le risque épidémique en zones tempérées est très réduit. Sa présence est surveillée attentivement, mais il n'est pas implanté sur notre territoire.

5.C • RÉGULATION DE LA POPULATION DE PIGEONS

Le Service d'hygiène et de santé assure une mission de régulation de la population de pigeons par le biais d'une société spécialisée qui utilise principalement des cages. 1 343 pigeons ont été capturés en 2016.

6. LES CONTRÔLES SPÉCIFIQUES DURANT LA SAISON ESTIVALE (TERRAINS DE CAMPING, CENTRES DE VACANCES, RESTAURANTS)

Sous l'autorité du Préfet, les services de l'État et les forces de l'ordre se mobilisent chaque été dans le cadre de l'Opération interministérielle vacances pour assurer une protection renforcée des vacanciers. Le Service d'hygiène et de santé participe à cette opération aux côtés des services de l'Etat.

Dans ce cadre, le Service d'hygiène et de santé renforce le contrôle des activités de restauration, assure la surveillance sanitaire des centres de vacances et camps sous tentes hébergeant des mineurs, ainsi que des campings.

En 2016, dans le cadre de l'Opération interministérielle

vacances, le Service d'hygiène et de santé a procédé :

- à 27 contrôles d'activités de restauration aux côtés de la Direction Départementale de la Protection des Populations,
- au contrôle de 6 centres de vacances et 2 camps sous tentes conjointement avec un inspecteur de la Direc-

tion Départementale de la Cohésion Sociale, dans certains cas la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile, de la Gendarmerie, la Direction Départementale de la Sécurité Publique, la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Profil de baignade : à quoi cela sert ? Il doit permettre de disposer des éléments de compréhension des sources éventuelles de contamination bactériologique des eaux. Pour cela le profil comporte une description physique de la plage et il recense toutes les sources potentielles de contaminations microbiologiques qui pourront éventuellement conduire à prendre des mesures de gestion adaptées à la protection sanitaire des usagers. Les profils de baignade doivent être mis à jour périodiquement.

Les paramètres contrôlés

2 paramètres microbiologiques, *Escherichia coli* et Entérocoques intestinaux (les coliformes totaux ne sont plus pris en compte), dont la présence dans l'eau indique une contamination d'origine fécale plus ou moins forte en fonction des concentrations relevées. Ces germes microbiens ne constituent pas en eux-mêmes un danger pour les baigneurs mais peuvent indiquer, par leur présence celle, simultanée, de germes pathogènes dangereux. Pour les eaux dites intérieures, telles que, par exemple, celles du lac de Cazaux, les cyanobactéries sont également suivies.

Depuis 2013, la **fréquence de prélèvement** peut être variable en fonction des risques de pollution potentielle évaluée. En effet, pour les plages dites « intrabassin », les bassins de baignade et la plage de Cazaux lac, le nombre de prélèvements effectués par l'ARS est de 10, répartis sur l'ensemble de la période estivale. Pour les plages « océanes » qui présentent moins de risques, ce nombre de prélèvements effectués par l'ARS a été réduit à 5 pour chaque saison de baignade.

Le **contrôle réglementaire** de la qualité des eaux de baignade est assuré par l'ARS qui a mandaté un laboratoire privé pour réaliser les prélèvements et les analyses.

En parallèle et en complément du contrôle réglementaire, le **Service d'hygiène et de santé du SIBA réalise un autocontrôle de la qualité des eaux de baignade**. Les paramètres contrôlés sont identiques à ceux du contrôle réglementaire, et la fréquence est, à minima, aussi importante que celle du contrôle réglementaire. Les prélèvements et les analyses sont réalisés en interne par les agents du Service d'hygiène et de santé.

Cet autocontrôle est effectué en concertation avec les services de l'ARS afin de renforcer le dispositif réglementaire et améliorer encore le suivi de la qualité des eaux de baignade et ainsi la sécurité des estivants.

La réglementation renforce également l'obligation d'**information du public**. Tout au long de la saison estivale, les résultats des contrôles qualité sont rendus publics et accessibles « en temps réel » sur le site internet du SIBA.

Le public peut également consulter une synthèse du profil de baignade qui est affichée sur chaque site de baignade. Cette affiche présente le classement qualité de la baignade et, le cas échéant, les derniers événements de pollution constatés.

En fin de saison estivale, le **classement de chaque baignade** est effectué sur 4 années consécutives par méthode statistique,



et non sur la saison balnéaire comme c'était le cas avant 2013. Il s'établit selon les catégories « excellente qualité », « bonne qualité », « qualité suffisante » ou « qualité insuffisante ».

Les résultats des prélèvements du contrôle sanitaire pour l'année 2016 sont présentés ci-après : **26 baignades pré-**

sentent une eau d'excellente qualité, et 1 baignade présente une eau de bonne qualité.

Ces résultats très satisfaisants démontrent l'efficacité de la politique engagée par le SIBA en matière d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales pour protéger cet environnement sensible.

7.B • LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES EAUX DU MILIEU NATUREL

Le Service d'hygiène et de santé du SIBA assure un nombre important d'analyses de la qualité des eaux du milieu naturel.

Les prélèvements sont assurés par les agents du Service d'hygiène et de santé. Les analyses sont réalisées par des laboratoires spécialisés mais également directement par le Service d'hygiène et de santé qui s'est équipé de son propre laboratoire. Les paramètres « Eschérichia coli » et « Entérocoques intestinaux » sont ainsi analysés en interne selon des méthodes dites rapides ce qui permet au Service d'hygiène et de santé de faire preuve d'une excellente réactivité en cas de suspicion de pollution.

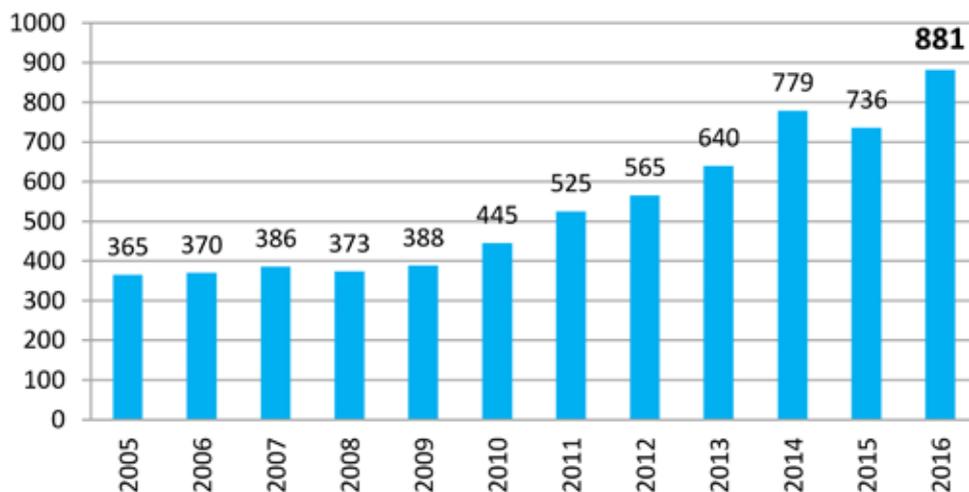
Les contrôles de la qualité du milieu ont donné lieu à **881 prélèvements en 2016**. Ce chiffre est en très nette augmentation depuis 2009. Ils concernent plusieurs catégories :

- le contrôle du rejet en mer des effluents urbains et industriels (les résultats sont disponibles dans le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'assainissement collectif).
- le contrôle lié au suivi de la qualité des eaux de surface (crastes, ruisseaux, lac et piézomètres : contrôles concernant les apports de nutriments au Bassin d'Arcachon et le suivi bactériologique, effectués dans

l'Eyre, le canal des Etangs, le canal des Landes et les ruisseaux du Lanton, du Cirès, du Milieu, du Betey et du Bourg).

- le contrôle lié aux différentes études et réseaux en cours : notamment REPAR et REMPLAR (réseaux de surveillance des pesticides et des micropolluants).
- le contrôle de la qualité des eaux de surface à la suite de plaintes ou de signalement.
- le contrôle de la qualité des eaux pluviales avant rejet afin de vérifier l'efficacité de certains équipements d'assainissement des eaux pluviales.

Nombre de prélèvements



8 • L'AIR

8.A • LA SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS EN H₂S DANS LES OUVRAGES DU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Afin de lutter contre les odeurs et la corrosion des réseaux d'assainissement des eaux usées liées à la formation de sulfures dans les portions du réseau fonctionnant en pression, puis à leur réduction aérobie par les bactéries sulfito-réductrices sous la forme d'hydrogène sulfuré dans les ouvrages gravitaires, le SIBA a mis en place, pendant près de quinze années, un traitement des eaux usées au sulfate ferreux. Ce traitement

a ensuite été remplacé par un traitement au nitrate de calcium.

11 postes d'injection de nitrate de calcium sont en service à ce jour et 17 points font l'objet de contrôles réguliers pendant 6 mois de l'année. Eloa, exploitant des ouvrages d'assainissement, a une obligation de résultat sur ces points, l'objectif fixé étant de tendre vers une absence d'hydrogène sulfuré dans l'air.

La qualité de ce traitement nécessite un contrôle, réalisé sous la forme suivante :

- **360 contrôles** ponctuels de la qualité de l'air dans le réseau d'assainissement, aux points contractuels définis dans le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif,
- **125 contrôles** ponctuels effectués sur 5 autres points du réseau à l'entrée de l'unité

de traitement de l'air du poste de refoulement de la Villa Algérienne, sur la commune de Lège-Cap Ferret, dans la bêche du poste des Poissonniers, en amont du poste de Malakoff sur la commune du Teich et à l'entrée et la sortie de l'unité de traitement de l'air du poste de refoulement situé au lieu-dit Compte à Coulin sur la commune d'Andernos.

8.B • LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Le SIBA est membre d'AIRAQ, l'association agréée par le ministère en charge de l'écologie pour la surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine (AASQA). Toutes les informations sur la qualité de l'air sont disponibles sur le site d'AIRAQ, dont les informations en temps réel : <http://www.airaq.asso.fr>.

9 • LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les agents du Service d'hygiène et de santé assurent les missions réglementaires de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Ils ont un rôle de conseil et d'accompagnement des usagers dans la mise en place de leur installation d'assainissement individuel et la réalisation de son entretien afin d'assurer une maîtrise du risque environnemental et sanitaire.

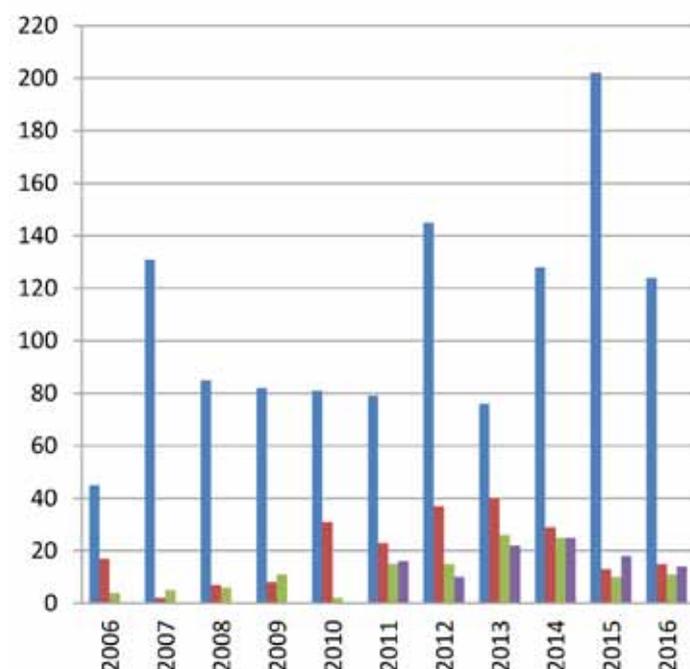
Ils procèdent au contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif neuves

ou à réhabiliter, le contrôle périodique des installations existantes et le contrôle lors des ventes de biens immobiliers.

Conformément à la réglementation, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) fait l'objet d'un rapport d'activité spécifique reprenant différents indicateurs obligatoires (rapport public sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif).

- Contrôle de fonctionnement
- Contrôle d'installations neuves
- Contrôle de réhabilitation
- Diagnostic ventes

Nombre de sites contrôlés





VISITER

L'EAU ditorium

POUR MIEUX COMPRENDRE L'ASSAINISSEMENT
SUR LE BASSIN D'ARCACHON

**VISITES GRATUITES TOUTE
L'ANNÉE UNIQUEMENT
RÉSERVÉES AUX GROUPES
ET SUR RÉSERVATION
PRÉALABLE
DURÉE DE LA VISITE : 1H30**

Inscription et renseignement
au pôle Assainissement du SIBA :
05 57 76 23 23
www.siba-bassin-arcachon.fr



BASSIN D'ARCACHON
SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)

16 allée Corrigan CS 40002 - 33311 Arcachon cedex
Tél. : 05 57 52 74 74

Pôle assainissement du SIBA

2A avenue de la Côte d'Argent - 33380 Biganos
Tél. : 05 57 76 23 23

administration@siba-bassin-arcachon.fr
www.siba-bassin-arcachon.fr